



COMPTE RENDU
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 25 septembre 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- En exercice : 85
- Présents : 62
- Votants : 74

DATE :

- De convocation : 18 septembre 2019
- De l'affichage : 26 septembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi vingt-cinq septembre à 20h00 le conseil de communauté, dûment convoqué par monsieur le président, s'est assemblé à l'antenne de la communauté à Saint-Malo de la lande, sous la présidence de monsieur Jacky BIDOT président.

PRESENTS :

ALEXANDRE Gisèle	DELIVERT Florent	JOUANNE Marc	LOUANTIER Yves
AVENEL Max	DOLOUE Régine	JOUANNO Guy	MALHERBE Bernard
BEAUFILS Erick	DOYERE Joël	LAMY Daniel	MARIE Agnès
BELLAIL Rémy	DUBOSCQ Simone	LAMY Yves	MOREL Jacques
BENOIST Pascale	DURAND Benoît	LAURENT David	NICOLLE Guy
BIDOT Jacky	DUTERTRE Christian	LEBARGY Marie-Ange	PASERO Sylvie
BOSCHER Bernard	FALAISE Léon	LEBEURY Francis	PERIER Claude
BOUDIER Régis	FOSSARD Guy	LECLERC Marc	PERRODIN Jean-Pierre
BOURDIN Jean-Dominique	FOURNIER Delphine	LECLERC Patrick	RAULT Jean-Benoît
COULON Gérard	GEYELIN Guy	LECROSNIER Jean	ROBIN Maurice-Pierre
D'ANTERROCHES Philippe	GOSSELIN Béatrice	LEDOUX Dany	ROBIOLLE Hubert
DAVY DE VIRVILLE Michel	GOUX Christian	LEDOC Josette	SAUVEY Gérard
DE LA HOUGUE Catherine	GRANDIN Sébastien	LEFEVRE Didier	SAVARY Serge
DE LAFORCADE Eric	GUEZOU Alain	LEFRANC Daniel	VILQUIN Franck
DE SAINT NICOLAS Francine	HELAIN Daniel	LEJEUNE Bernard	YVON Nicolle
DELAFOSSÉ Olivier		LEMIERE Michel	

ABSENTS EXCUSES : Nadège Delafosse (procuration donnée à Jean-Dominique Bourdin), Maud LE MIERE (procuration donnée à Josette Leduc), Valérie Renouf (procuration donnée à Christian Goux), Pierre-Marie Lamelière (procuration donnée à Catherine De La Hougue), Jean-Manuel Cousin (procuration donnée à Yves Lamy), Noëlle Dudouit (procuration donnée à Régine Doloue), Gérard Paisnel (procuration donnée à Joël Doyère), Etienne Savary (procuration donnée à Daniel Lefranc), Philippe Vaugeois (remplacé par son suppléant Francis Lebeury), Valérie Grieu-Leconte (remplacée par son suppléant Gérard Sauvey), Catherine David (remplacée par sa suppléante Francine de Saint Nicolas), Jean-Pierre Savary (remplacé par son suppléant Sébastien Grandin), Sophie Lainé, Hervé Guille (procuration donnée à Eric De Laforcade), Jacques Marie (remplacé par sa suppléante Marie-Ange Lebargy), Yves Simon (remplacé par son suppléant Olivier Delafosse), Paulette Lebret (procuration donnée à Serge Savary), Michel Perault (procuration donnée à Jean-Benoît Rault), Sophie Paysant (procuration donnée à Bernard Malherbe), Michel Canu

ABSENTS : Claude Hennequin, Michel Hermé, Bruno Launay, Yves Lecoœur, Xia Leperchois, Richard Macé, Hubert Rihouey, Michel Romuald, Annick Villain

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Daniel LAMY, désigné conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, remplit les fonctions de secrétaire

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal du 10 juillet 2019

- 1- Exonération de taxes foncières sur les maisons de santé
- 2- Rattachement de la commune d'Anneville-sur-mer à la zone TEOM n°2
- 3- Exonérations de TEOM pour l'année 2020
- 4- Budget déchets ménagers : créances éteintes
- 5- Budget général : décision modificative n°3
- 6- Budget cinéma : décision modificative n°1
- 7- Evaluation du fonds de soutien accordé à la commune de Tourville-sur-Sienne
- 8- Evaluation du fonds de soutien accordé à la commune de Cambernon
- 9- Evaluation du fonds de soutien accordé à la commune de Saint-Malo de la lande
- 10- Tableau des emplois
- 11- Projet orchestre à l'école : demande de subvention
- 12- Acquisition d'un ensemble immobilier à Saint-Pierre de Coutances
- 13- Convention d'entente avec la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche concernant l'étude stratégique sur l'économie circulaire
- 14- Reversement à Côte ouest centre Manche d'une part du résultat du budget ZA du château de la mare
- 15- Zone conchylicole de Blainville sur Mer – Renouvellement de bail avec l'EARL l'huître Manchoise et intervention à un acte de cession
- 16- Zone d'activité de Quettreville sur Sienne : Vente par la SCI de la Lande à la SARL Holding MG/participation à l'acte en qualité de bailleur
- 17- Demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour la cale de Regnéville
- 18- Convention de partenariat avec le SDEM pour les accueils de loisirs
- 19- Demande de subvention au titre des actions territorialisées en faveur de la jeunesse
- 20- Convention avec Manche numérique pour la mise à disposition d'infrastructure fibre optique
- 21- Zone artisanale de Gouville-sur-mer : convention avec ENEDIS
- 22- Rénovation du gymnase d'Agon-Coutainville : avenants aux marchés de travaux
- 23- Travaux à l'école de Roncey : plan de financement
- 24- Installation d'un éclairage du terrain d'honneur à Coutances : plan de financement
- 25- Marché de fourniture de fioul pour le chauffage des bâtiments
- 26- Constitution d'un groupement de commande pour le marché de fourniture de carburant
- 27- Rapport annuel sur le service d'élimination des déchets ménagers
- 28- Convention relative à l'entretien de la voie verte Courcy - Vaudrimesnil
- 29- Participation au fonds de solidarité logement
- 30- Participation au fonds d'aide aux jeunes
- 31- Subvention aux associations
- 32- Adhésion du SIAEP de Brécey au syndicat départemental d'eau de la Manche
- 33- Information sur les décisions prises dans le cadre des délégations au président
- 34- Information sur les décisions prises dans le cadre des délégations au bureau
- 35- Questions diverses

Annexes :

- 1- Procès-verbal de la séance du 10 juillet 2019
- 2- Tourville-sur-Sienne – fonds de soutien provisoire
- 3- Cambernon – fonds de soutien provisoire
- 4- Saint-Malo de la lande – fonds de soutien provisoire
- 5- Rapport 2018 du service d'élimination des déchets ménagers

Approbation du procès-verbal du 10 juillet 2019

- ⇒ Voir document en annexe
- ⇒ **Unanimité**

1- Exonération de taxes foncières sur le bâti des locaux appartenant à un EPCI occupés à titre onéreux par une maison de santé

L'article 92 de la loi de finances pour 2016 a instauré une exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties pour les locaux appartenant à une collectivité territoriale et occupés par une maison de santé.

En application des dispositions de l'article 1382 C bis du code général des impôts, les EPCI peuvent, par délibération prise dans les conditions prévues à l'article 1639 A bis du CGI, exonérer pour la part de taxe foncière sur les propriétés qui leur revient, les locaux qui leur appartiennent et qui sont occupés à titre onéreux par une maison de santé (définie à l'article L6323-3 du code de la santé publique).

Pour bénéficier de l'exonération, les locaux doivent satisfaire cumulativement aux trois conditions suivantes :

- appartenir à une collectivité territoriale ou à un EPCI ;
- être occupés à titre onéreux ;
- être occupés par une maison de santé.

Coutances mer et bocage est propriétaire de maisons de santé occupées à titre onéreux (loyer). L'exonération de la part intercommunale de la taxe foncière due par la communauté de communes sur ces locaux constitue une marge de manœuvre fiscale pour le budget annexe Santé de la communauté de communes et le budget général de la communauté (réduction de la participation versée au budget annexe).

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'instituer l'exonération des locaux occupés à titre onéreux par une maison de santé
- de fixer l'exonération à 100%
- de fixer la durée à 10 années

- ⇒ **Unanimité**

2- Rattachement de la commune d'Anneville-sur-mer à la zone TEOM n°2

L'article 1636 B undécies du code général des impôts autorise les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ayant institué la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) à définir des zones de perception afin de proportionner la taxe au service rendu.

Les zones, dont le périmètre doit être fixé par délibération, peuvent recouvrir une ou plusieurs communes, ou des parties de communes. La délibération de définition ou de modification des zones de perception de la TEOM doit être votée avant le 15 octobre de l'année N pour une application l'année N+1.

La délibération n°3 26 septembre 2018 a retenu 5 zones, en fonction des fréquences de collecte et des types de déchets collectés en porte à porte.

Zone 1	Communes bénéficiant d'une collecte hebdomadaire des ordures ménagères
Zone 2	Communes bénéficiant d'une collecte supplémentaire des ordures ménagères en période estivale
Zone 3	Montmartin-sur-mer et Saint-Sauveur-Lendelin bourg : 2 collectes hebdomadaires des ordures ménagères toute l'année

	Gouville sur mer (Gouville) : 1 collecte hebdomadaire des ordures ménagères + 1 en période estivale + déchets verts en porte à porte
Zone 4	Coutances : 2 collectes hebdomadaires des ordures ménagères toute l'année + emballages en porte à porte
Zone 5	Agon-Coutainville : 2 collectes hebdomadaires des ordures ménagères toute l'année + 1 en période estivale + déchets verts en porte à porte

La composition des zones est la suivante :

Zone 1	La Baleine, Belval, Brainville, Bricqueville-la-Blouette, Cambernon, Cametours, Camprond, Cerisy-la-Salle, Courcy, Gavray-sur-Sienne (Gavray – campagne, Le Mesnil-Amand, Le Mesnil-Rogues, Sourdeval-les-Bois), Quettreville-sur-Sienne (Contrières, Guéhébert, Trelly, Hyenville, Hérenguerville), Gratot, Grimesnil, Gouville-sur-mer (Boisroger, Servigny, Montsurvent), Hambye – campagne, Hauteville la Guichard, Heugueville-sur-Sienne, Lengronne, , Le Mesnil-Garnier, Le Mesnil-Villeman, Montaigu- les-Bois, Montcuit, Monthuchon, Montpinchon, Muneville-le-Bingard, Nicorps, Notre Dame de Cenilly, Orval-sur-Sienne, Ouville, Roncey, , Saint-Denis le Gast, Saint-Denis le Vêtu, Saint-Malo de la Lande, Saint-Martin de Cenilly, Saint-Pierre de Coutances, Saint-Sauveur-village (Ancteville, Le Mesnilbus, La Ronde Haye, Saint-Sauveur-Lendelin – campagne, Saint-Michel de la Pierre, Saint-Aubin du Perron, Vaudrimesnil), Saussey, Savigny, Tourville s/Sienne, La Vendelée, Ver.
Zone 2	Annoville, Blainville-sur-mer, Gavray-sur-Sienne (Gavray – bourg), Hambye – bourg, Hauteville s/mer, Lingreville, Quettreville-sur-Sienne (Quettreville), Regnéville sur mer
Zone 3	Gouville-sur-mer (Gouville), Montmartin s/mer , Saint-Sauveur-Village (Saint-Sauveur Lendelin – bourg)
Zone 4	Coutances
Zone 5	Agon-Coutainville

La création au 01 janvier 2019 de la commune nouvelle de Gouville sur mer a entraîné l'extension du périmètre de la communauté de communes. Il convient de modifier le zonage pour prendre en compte la commune déléguée d'Anneville-sur-mer.

Le service rendu sur la commune déléguée d'Anneville-sur-mer relève de la zone n°2. La composition des zones serait ainsi modifiée :

Zone 1	La Baleine, Belval, Brainville, Bricqueville-la-Blouette, Cambernon, Cametours, Camprond, Cerisy-la-Salle, Courcy, Gavray-sur-Sienne (Gavray – campagne, Le Mesnil-Amand, Le Mesnil-Rogues, Sourdeval-les-Bois), Quettreville-sur-Sienne (Contrières, Guéhébert, Trelly, Hyenville, Hérenguerville), Gratot, Grimesnil, Gouville-sur-mer (Boisroger, Servigny, Montsurvent), Hambye – campagne, Hauteville la Guichard, Heugueville-sur-Sienne, Lengronne, , Le Mesnil-Garnier, Le Mesnil-Villeman, Montaigu- les-Bois, Montcuit, Monthuchon, Montpinchon, Muneville-le-Bingard, Nicorps, Notre Dame de Cenilly, Orval-sur-Sienne, Ouvre, Roncey, , Saint-Denis le Gast, Saint-Denis le Vêtu, Saint-Malo de la Lande, Saint-Martin de Cenilly, Saint-Pierre de Coutances, Saint-Sauveur-village (Ancteville, Le Mesnilbus, La Ronde Haye, Saint-Sauveur-Lendelin – campagne, Saint-Michel de la Pierre, Saint-Aubin du Perron, Vaudrimesnil), Saussey, Savigny, Tourville s/Sienne, La Vendelée, Ver.
Zone 2	Annoville, Blainville-sur-mer, Gavray-sur-Sienne (Gavray – bourg), Hambye – bourg, Hauteville s/mer, Lingreville, Quettreville-sur-Sienne (Quettreville), Regnéville-sur-mer, Gouville-sur mer (Anneville sur Mer)
Zone 3	Gouville-sur-mer (Gouville), Montmartin s/mer , Saint-Sauveur-Village (Saint-Sauveur Lendelin – bourg)
Zone 4	Coutances
Zone 5	Agon-Coutainville

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le rattachement de la commune déléguée d'Anneville-sur-mer à la zone 2.

⇒ **Unanimité**

3- Exonérations de taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2020

L'article 1521 III 1 du code général des impôts stipule : « les conseils municipaux déterminent annuellement les cas où les locaux à usage industriel ou commercial peuvent être exonérés de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ». La collecte et le traitement des ordures ménagères étant de compétence communautaire, c'est au conseil de communauté qu'il revient d'arrêter la liste des établissements exonérés.

Cette liste correspond aux établissements qui ne font pas l'objet d'une collecte par nos services et qui ont sollicité l'exonération de TEOM.

Il est proposé d'ajouter à la liste des entreprises exonérées pour 2019 les 4 nouvelles demandes reçues.

Un examen approfondi de la liste des entreprises sera réalisé en 2020.

commune	N°invariant	Nom de la Société	Adresse	Nom du propriétaire	Taux d'exonération	Observations
AGON COUTAINVILLE	0108470	GARAGE DU PASSOUS	20 avenue du Passous	MARIE Nicolas	100 %	AK 612
	0205455	SARL LAUNAY M ET J Plomberie	74 bis avenue du Passous	LAUNAY Michel	100 %	AV 303
	0202434	POINT P	74 avenue du Passous	SA DOCKS FOUQUET	100 %	AV 301

	0252240	AMLUX SARL Vente matériaux	48 rue Fernand Lechanteur	LEGALLAIS Alain	100 %	C 900	
	0243253	SAS ROMUALD FLEURS ET JARDINS	La Lorie	MACE Romuald	100 %	B 921	
ANCTEVILLE	NEANT						
BELVAL	9988		1 place Emile Lerendu	Commune de Belval	100 %	AC37	
	204113		La Giraudière	LAIR Ange	100 %	AC218	
	9996		Rue Damecourt	VILLAIN Gilles	100 %	AC 236	
BLAINVILLE S/MER	0209017	GAEC OSTREA PARC	Zone conchylicole	Commune de Blainville	100 %	AB 113	
	0207369	KERMAREE	Zone conchylicole	Commune de Blainville	100 %	AB 187	
	0206437	LENOIR THOMAS MAREE	Zone conchylicole	Commune de Blainville	100 %	AB 138	
	0167560	A2MB Métallerie	Zone conchylicole	Commune de Blainville	100 %	AB 141	
	0204561	SCI STEPHISA	Zone conchylicole	Commune de Blainville	100 %	AB 145	
	0211073	SCI TINMAX	Zone conchylicole	Commune de Blainville	100 %	AB 146	
	0209564	EARL KERDUAL	Zone conchylicole	Commune de Blainville	100 %	AB 192	
	0260241	LEGUELTEL Pierre Construction navale	Zone conchylicole	Sté NOUVELLE PECHERIE DE NORMANDIE	100 %	AB 190	
	0260242	CD MAREE	Zone conchylicole	Sté NOUVELLE PECHERIE DE NORMANDIE	100 %	AB 107	
	0209018	ROCHET Jocelyne	Zone conchylicole	Commune de Blainville	100 %	AB 111	
			SCI DU BANC DU NORD	Zone conchylicole		100 %	AB 104
	0211003	CTHN Contrôle technique	ZA des Landelles	ROUX Annie	100 %	AV 396	
	0213067	LECAUDEY Bertrand Plomberie	La Chardotterie	LECAUDEY Bertrand	100 %	ZL 127	
	0207835 0207865 0268962	CARREFOUR MARKET	ZA des Landelles	CARREFOUR SUPERMARCHES France	100 %	AW 175	
	0250953	GARAGE TRAISNEL	ZA des Landelles	TRAISNEL Yves	100 %	AV 528	
0261626	COMPTOIR DU BRCOLAGE	ZA des Landelles	SCI GOBERT	100 %	AV 549		
BRAINVILLE	0211094	SARL OUTREQUIN Travaux agricoles	4 rue de la maison	OUTREQUIN Olivier	100 %	A 420	
BRICQUEVILLE LA BLOUETTE	023 755	SARL GRANVIL'FRUITS	7 route du Pont de la Roque	Monsieur LAVALLEY	100%	AB 59	
		EURL ESPACES VERTS	4 rue des Grenteries	BENOIT Pascale	100%	n° SIREN 522676766	

	211 348	DRIEU Patrick	Houesville	DRIEU Patrick	100%	ZH 110
	209 712	HERMAN Daniel	4 route de Coutances	HERMAN Daniel	100%	XB 110
CAMBERNON	NEANT					
CAMETOURS	930026497	SCI des Monts Le Montmireil 50750 CANISY	Le Fut	SCI des Monts Le Montmireil	100%	
	930202550	LECARDONNEL Dominique	La Vieille Fosse	LECARDONNEL Dominique	100%	
	930026493	FOSSEY Jean-Luc	Les Bruyères	FOSSEY Jean-Luc	100%	
	930202331	Entreprise SC 4M : Le Bourg 50420 Saint Vigor Les Monts	Le Bosq	Entreprise SC 4M :	100%	
	930205129	entreprise arrêtée	La Ferronnière	POTIGNY épouse GALLIER Hélène	100%	
	930204462	Transport JAMES	Le Bourg	JAMES Marcel	100%	
	930026476	Boulangerie MOLLE PUVELAND	Le Bourg	Commune de CAMETOURS	100%	
	930026352	MBC9VL BARBET Pascal 1 La Mazure 50570 CARANTILLY	Le Village Héleine	MBC9VL BARBET Pascal	100%	
	930026394	Salle des Fêtes Commune de Cametours	L'Hotel Fossey	Commune de CAMETOURS	100%	
	930205434	MATHE Pierrick	Le Bourg	MATHE Pierrick	100%	
	930026369	MATHE Pierrick	Le Bourg	MATHE Pierrick	100%	
CAMPROND	0209957	Ebénisterie DELAUNEY Didier	La Chapelle	DELAUNEY Didier	100 %	Hall d'exposition et bâtiment professionnel
	0207284	Maçonnerie HAMEL	4 hôtel 4 sols	HAMEL Joël	100%	Pour le bâtiment professionnel
	0212428	Charpentier MENARD	5 la chevalerie	MENARD Frédéric	100%	Pour le bâtiment professionnel
		Menuiserie VOIVENEL	43 La chapelle	VOIVENEL Dominique	100%	Pour le bâtiment professionnel
		Restaurant L'ASSIETTE CAMPRONAISE	41 la chapelle	DEROSE Lucien	100%	Pour le bâtiment professionnel
		Hivernage CARAVANES	9 la chapelle	PERIER François René	100%	Pour le bâtiment professionnel

		Arboriculteur LEGUEURLIER	69A le hameau guesney	LEGUEURLIER Eric	100%	Pour le bâtiment professionnel
	026598	Garage AUTO PRIMUM HOUYVET	7 La chapelle	GUERIN Louise	100%	Pour le bâtiment professionnel
		Carrosserie RUCEL	25 La chapelle	SCI de la chapelle (LEBRUN)	100%	Pour le bâtiment professionnel
CERISY LA SALLE	0182039 Y	hangar	la Huttière	Commune de Cerisy la Salle	100 %	D00665
			20 rue des juifs	SCI PHIPIAM	100%	
	0173682 K		1 zone artisanale	BLIN Hubert époux SAILLARD Odile	100 %	A0878
	0029880 A	Atelier communal	5 zone artisanale	Commune de Cerisy la Salle	100 %	A0880
	0205886 X		6 zone artisanale	SIMON Yves / LEHOUSSEL SIMON Liliane	100 %	A0882
	0030123 C		2 place de la mairie	DUSQUENE Patrice	100 %	AB065
	0030162 F		12 rue Saint Pierre	S.I.C.A. SURGEL	100 %	AB0142
	0182038 C		47 rue des Écoles	LAVIGNE Guy / PAYSANT LAVIGNE Cécile	100 %	AB0171
	0030186 A	école	1 rue des Écoles	Commune de Cerisy la Salle	100 %	AB0181
	0030149 N		place de la Mairie	COQUIÈRE Christian / COMTE COQUIÈRE Lydie	100 %	AB0118
	0030340 F		1 rue du presbytère	ASS L'Élan	100 %	AB0411
	0194945 T		4 zone artisanale	SIMON Yves / LEHOUSSEL SIMON Liliane	100 %	AB0413
	0030198 K		14 rue Bellevue	S.A. DESHAYES	100 %	AB0521
	0206257 P		Hôtel Goffêtre	BRIAULT Jacques / LELOUP BRIAULT Christine	100 %	B0032
	0204443 T		la Vionnière	COQUIÈRE Christian / COMTE COQUIÈRE Lydie	100 %	C0956
			Institut B'attitude	6 rue des écoles	LEMOIGNE André et Josiane	100%
COURCY	NEANT					
COUTANCES	0037674	Ent LANGLOIS	3 rue de la guérie		100 %	Local professionnel
	0207580	ECOTEL	21 rue des Boissières	M. Mme MALASSIS	100 %	Local Professionnel
	0207302	Districenter	Avenue division Leclerc	SCI Louverie Coutances	100%	
		BUT	Rue de la Guérie	SA SESAME Développement	100%	
		Citroën	Rue du clos des marettes	DICOMA	100%	

0235310	Bricomarché	Avenue Division Leclerc	SARL Immobilière BOUCLE BOUDIER	100%	
0120710	Clinique du Dr Guillard	rue de la Croûte	sa Clinique du Dr Guillard	100%	
	Intermarché CARDINAL PARTICIPATIONS	avenue Division Leclerc	SCI de l'Arquerie	100%	
0203897	Roady	avenue Division Leclerc	SCI Malensac	100%	
0217582	la Carrosserie (garage Deslandes)	65B avenue Division Leclerc	SCI Malensac	100%	
	Kiabi	avenue Division Leclerc	SCI du clos du roqueret	100%	
	Décathlon easy	avenue Division Leclerc	SCI du clos du roqueret	100%	
	Centre Leclerc	avenue Division Leclerc	sa Coutances Distribution	100%	
	AGRIAL Magasin Vert	avenue Division Leclerc	sa UCABAIL	100%	
	Agrial districo	rue de la glacière	sas Districo	100%	
020221	Supermarché LIDL	avenue Division Leclerc	sa Financière Gaillon	100%	
	RENAULT Scauto	route de St Lô	sa SODIAM	100%	
	Ets Brossette	avenue Division Leclerc	sci res avenue division leclerc	100%	
0207862	Carrefour Market Emilou distri	rue Planche Maurice	Carrefour property	100%	
	Carrefour Contact	boulevard de Normandie	CM supermarchés ouest	100%	
0043361	Garage SOVAP	109 rue G. de Montbray	SCI Marange	100%	
0235421	Ets Harry Leriche	rue de la glacière	SCI MJL	100%	
	sarl Joubin	rue de la glacière	SCI Joule	100%	
0127898	Société Pierre	rue de la Mare	Mr et Mme Jean PIERRE	100%	
0241753	Garage Peugeot	rue Mansard	SCI Mary Coutances	100%	
	Delta Drive (Mc Donald's)	avenue Division Leclerc	Mac Donald France	100%	
	Intersport	avenue Division Leclerc	sarl les Prateaux l'Ecauderie	100%	
	GP Décor	avenue Division Leclerc	sarl les Prateaux l'Ecauderie	100%	

0213601	Iso 50	2 rue de l'Ecauderie (l'Hôtel Bonnet)	Mr et Mme J. et B. TOUCHAIS	100%	
0211859	Techniferm - Rihouey	27 rue des Boissières	sci Rihouey	100%	
212887	IMC	rue du Clos Marette	Mr Igor Maudouit	100%	
	sarl Voiment	rue du Clos Marette	Communauté de Communes	100%	
	Max auto-Espace Moto	rue du Clos Marette	Communauté de Communes	100%	
0213994	magasin DIA	avenue de Verdun	Immobilière Erteco	100%	
	Pizza del sol	rue Alexis de Tocqueville	Galenrat	100%	
0243708	Centrakor/sarl Outsider	7 allée du château de la Mare	SCI Fleur de Lys	100%	
043025	Point P-Sonen	avenue de Verdun	DROUET Dominique	100%	
038039	Monsieur MEUBLE	rue Tourville	Mr Jean Lescure	100%	
0267479	Partie d'un ancien bâtiment industriel	ZI Auberge de la Mare	SOCIETE MONTHUCHONNAISE DE GESTION – 13 route du Vaurecent – 50200 MONTHUCHON		2/3 du bâtiment ont été vendus le 1/3 restant a été classé « dépôt » par les impôts
	Ancien « RESTAURANT DES ABATTOIRS »	1 rue des abattoirs	LEFEVRE François – 82 rue du sud – 50560 GOUVILLE SUR MER		Locaux inutilisés et en vente
0109322	ENEDIS	16 avenue de Verdun	ENEDIS		Collecte OM assurée par moyens internes
0216642	REXEL	13 rue des Boissières	SCI EXTEND – 8 rue Amiral l'Hermitte		N'utilise pas le service
0257659	SARL DUVAL	9000 rue des Boissières	SCI EXTEND – 8 rue Amiral l'Hermitte		Terrain non bâti ??? N'utilise pas le service
0263508	SARL DUVAL	10 rue des Boissières	SCI IMP – ZA Auberge de la Mare		N'utilise pas le service
	SARL DUVAL	14 rue des Boissières	SCI MATHICK – ZA Auberge de la Mare		N'utilise pas le service
	Bébé 9	16A Bd de Normandie	SCI LES POMMIERS DE COUTANCES		Locaux vacants
	SARL MICHEL OLIVIER	Rue Colbert			Pour les locaux à usage professionnel

GAVRAY	0231933	Magasin vert		Districo	100%	Demande du 05/08/2015
GOUVILLE SUR MER	0610174767	SARL GOSSELIN Métallerie	La Lainerie - Boisroger	GOSSELIN Sylvain	100 %	ZB 72
	0055821	LR NAUTIQUE	Rue du bord du moulin	OUTREQUIN Louis		Hangar
	0055878		Rue du bord du moulin	OUTREQUIN Louis		Magasin
	0200342	DOUCHIN GOSSELIN Peinture	23A rue de la garenne	GOSSELIN Yves	100 %	AV 278
	0243264	Port à sec	Rue des loups de mer	MARCHETEAU Stéphane	100 %	AC 577
	254129	PHARMACIE DU SENEQUET	16 rue des frères Lacolley	MABRI	100 %	AX 307
		SAS FERRONNERIE PICARD DUBOSCQ	ZA du Pallis		100%	AS 329
		SCI LCS	ZA du Pallis	SCI LCS	100%	AS 330
GRATOT	0209025	SARL CLEROT Travaux agricoles	11 rue de l'Ermitage	CLEROT Dominique	100 %	ZI 14
GRISMESNIL	NEANT					
GUEHEBERT	NEANT					
HAMBYE	NEANT					
HAUTEVILLE LA GUICHARD	0249287	sarl louis CHARDINE	Hôtel ès Bruns	Louis Franck	100 %	
		Garage HELAINE Pascal	Le Bourg	HELAINE Pascal	100 %	
HEUGUEVILLE SUR SIENNE	NEANT					
LA BALEINE	NEANT					
LA VENDELEE	0204131	COLETTE Joël Menuiserie ébénisterie	42 route du château d'eau	COLETTE Joël	100 %	B 894
	0261480	LECHANOINE Pascal Ebénisterie	16 la petite Délairie	LECHANOINE Pascal	100 %	B 360
	0199203 0179809	SN CONSTRUCTIONS CHARLES	6 route de Gratot	CHARLES Michel	100 %	A 242
	0215224	ETA DANLOS Dominique	Village au Peley	DANLOS Dominique	100 %	A 287
LE MESNIL AMAND	NEANT					
LE MESNIL GARNIER	NEANT					

LE MESNIL ROGUES	NEANT					
LE MESNIL VILLEMEN	0079057	LEMARDELE	5 Rue Rémy de Gourmont	LEMARDELE	100 %	A878
LE MESNILBUS	0077435	FRANCOIS RECEPTION	LE BOURG	FRANCOIS MARIE	100%	Installation tentes
		HELAINÉ	LA VALLEE	HELAINÉ ALEXANDRE	100%	Agriculteur
LA RONDEHAYE	0255961		Le bourg	M.et Mme LECARPENTIER Roland	100 %	ancien atelier de menuiserie qui n'est plus en activité depuis 20 ans
	0114072			Commune de la Ronde Haye	100 %	boulangerie
LENGRONNE	NEANT					
LINGREVILLE	0233724	BONHOMME Bruno Couverture	31 rue du 30 juillet 1944	BONHOMME BRUNO		Fait évacuer ses déchets par SPHERE
	0210646	Local artisanal	28 rue du ruet	LANGLOIS Marie-José – 33 rue Halborg – 50230 AGON COUTAINVILLE		
MONTAIGU LES BOIS	NEANT					
MONTCUIT	0081537	BEUVE Christian	La Guesnonnière	idem	100 %	atelier
	0206793	LENOIR Thierry	La Terouzière	idem	100 %	atelier
MONTHUCHON		SARL CORBET Antiquaire	7 Rte du vaurecent		100 %	
MONTPINCHON	5245 A		5 Place St Laurent	Commune de Montpinchon	100 %	garages de la commune
	0084852P		37 Rue du mont	Commune de Montpinchon	100 %	atelier communal
	0205649Z		4 place St Laurent	Commune de Montpinchon	100 %	Salle Roger Germain
	0084866R		8 place St Laurent	Association "la confiance"	100 %	Salle paroissiale
	0205449W 0205450D		43 Rue du mont	LAVALLEY Laurent	100 %	bureaux et entrepôt
	0084738M		Le pavage	LAVACHE Jean-Marie et Annick	100 %	Entrepôt
MONTSURVENT	0208514	ANDRE Christophe Travaux agricoles	5 le haut de Montsurvent	ANDRE Christophe	100 %	ZB 238

	0190813	LEGUELINEL Olivier Menuiserie	La Violette	LEGUELINEL Olivier	100 %	ZC 36
	0204129	MEURIE Christian Plomberie	Village es longs	MEURIE Christian	100 %	ZE 62
	0249395	GARAGE MAUDUIT	7 Le bourg	MAUDUIT Anthony	100 %	ZB 103
MUNEVILLE LE BINGARD						
	0207429	Jacques LEJEUNE	Le pied de chat		100%	Couvreur
	0203568	LAGOUDE Jean- Claude – Matériel de récupération	Le rond-point	LAGOUDE Jean-Claude		Local à usage professionnel
		ETS BRETON DOUBLET	Les Douestils			Pour les locaux à usage professionnel
NICORPS	3760089915	SARL LANGE	23 Rue du bourg	LANGE Philippe	100 %	maçonnerie
	3760089965	AFFUTAGE DU COTENTIN	Les Rochers	SCI LEJOLIVET	100 %	affutage
	3760210771	ARNAUD COMPOSITE (Arnaud LEJOLIVET)	Les Rochers	SCI LEJOLIVET	100 %	composite
NOTRE DAME DE CENILLY	NEANT					
OUVILLE	0092034 0170905	BOULANGERIE	11 Rue du Pavé	Denis LERENDU	100 %	
	199742	BSM	3 Rue du Pavé	BSM	100 %	
	196948	EURL Xavier LAIR	15 Route de l'Etiemlerie	SCI L'ETIEMBLERIE	100 %	
	207541	ROBINE SARL	7 Bis la Chapelle	André ROBINE	100 %	
	91946	Agri Demeter	26 Route du Moulin	SCI LA MAISON BLANCHE	100 %	
	209488	MAP DIFFUSION	10 Route de la Forge Durand	Daniel ROULAND	100 %	

	196949	MAP DIFFUSION	Route de la Forge Durand	Daniel ROULAND	100 %	
	91911	Déco Flash	6 Rue de l'Église	Déco Flash	100 %	
		HERVÉ	12 Rue de l'Église	Hervé MATHIAUD	100 %	
QUETTREVILLE SUR SIENNE	0262947	SAS JARDINS VIVANTS	4 rue des Presmesnil	SCI LA HERVURIE – La Hervurie – 50200 SAUSSEY		
	0257207	SCI LE CLOS CARNU	1 route de Montceaux	SCI LE CLOS CARNU – 1 900 rue J et G Couraye du Parc – 50660 ANNOVILLE		Activité ?
RONCEY	113642		Rue André Bosquet	LETROUVE Jean-Luc	100 %	A0851
	113707		3 Bis rte de la vanne	GUERIN Norbert	100 %	AC0206
	113779		25 Rue des halles	Commune de Roncey(Salle des fêtes)	100 %	AB0040
	113783		5081 Rue des halles	Commune de Roncey (place de la Mairie)	100 %	AB0056
	113791		Le bourg	Commune de Roncey	100 %	AB0141
	113840	LETROUVEY Christine (Superfroid)	39 la Cuculière	VILQUIN Pierre	100 %	AC0032
	113851	café restaurant "la forge"	3 Rue de la forge	commune de Roncey	100 %	AC0042
	113859	Boulangerie ANNE Olivier	23 Rue de la liberté	NEEL Georges JULES Ep VERON Janine	100 %	AC0055
	113865	Pharmacie	15 rue de la liberté	CANDON Philippe henri pierre ép wala annie	100 %	AC0068
	113900	boucherie GUESNEY Christian	19 Rue de la liberté	BOULET François	100 %	AC0135
	185055		La pièce au nord	Menuiseries Techniques Nouvelles (MTN)	100 %	B949
	185056		1 Rue de la Forge	ALLIET Louis (Epicerie DOYERE Ghislaine)	100 %	AC 0043
	193900		19 Rte de Coutances	LERAY Franck (garage du stade Eric SERRE)	100 %	AC0150
	197502		Rue de la liberté	LEPLUMEY Fannie (cabinet infirmière)	100 %	AB 0145
	197503		18 Rue de la liberté	LESAULNIER Jean-Luc (coiffeuse POTEY Adélaïde)	100 %	AB0146

	202352	ASI	2 Rue André Bosquet	SCI ASI- TALVAST Alain	100 %	A0895
	204529	SARL LEROUX	7 A Rue andré Bosquet	SARL LEROUX ('ancien atelier)	100 %	A0983
	207279		7 Place de la Mairie	Commune de Roncey (bibliothèque)	100 %	AB0057
	207734	DUBOSCQ PAYSAGES SARL	56 La cavée de la Hogue	DUBOSCQ Stéphane et Philippe	100 %	B931
	208034	MTN	La panerie	SCI DE LA HUTTIERE - MTN (Atelier rue André bosquet	100 %	A0849
	212140		9001 Rue andré bosquet	Commune de Roncey (atelier communal)	100 %	A1045
	215744		9002 Rue andré bosquet	SCI LEROUX	100 %	A996
	217039		52 La brulerie	GONZALES José (partie professionnelle)	100 %	C232
	237645		23 Rue des halles	SCI PHIPIAM (Etude de Maître PINAUD)	100 %	AB54
	213001B		9 Route de la chapelle	PETERS Denis (partie professionnelle)	100 %	AC0112
ST AUBIN DU PERRON	NEANT					
St DENIS LE GAST	NEANT					
SAINT DENIS LE VETU	119302	COMMUNE DE ST DENIS LE VETU	LE BOULAY	COMMUNE DE ST DENIS LE VETU	100%	AB0135
	119337	SARL ALLIET Louis et fils	LE MESNIL	ALLIET LOUIS	100%	AD0160
	209135	SARL ALLIET Louis et fils	LE MESNIL	ALLIET LOUIS	100%	AD0160
	209291	RENOUF Stéphane	LE BOURG	RENOUF STEPHANE	100%	AI0139
	206470	LESAULNIER Richard	LE BOURG	LESAULNIER RICHARD	100%	AM0062
	206472	LESAULNIER Richard	LE BOURG	LESAULNIER RICHARD	100%	AM0062
	119474	GUIBOREL Sébastien	LE BOURG	GUIBOREL SEBASTIEN	100%	AN0056
	208475	GUIBOREL Sébastien	LE BOURG	GUIBOREL SEBASTIEN	100%	AN0215

	119481	COMMUNE DE ST DENIS LE VETU	LE BOURG	COMMUNE SDV	100%	AN0069
	119499	LEBOUTEILLER Floxel	LE BOURG	LEBOUTEILLER FLOXEL	100%	AN0092
	197667	LEGOUIX CHRISTIAN	LE BOURG	LEGOUIX CHRISTIAN	100%	AN0180
	212927	SCI DEROMI	L'EPINAY	DESLANDES	100%	AN0200
	214240	BDL BATIR	LE BOURG	DESLANDES	100%	AN0239
		BDL BATIR	LE BOURG	DESLANDES	100%	AN0241
ST MALO DE LA LANDE	NEANT					
ST MARTIN DE CENILLY	131579		RUE DE LA LIBERTE	LENOIR GERARD	100 %	A0143
	131681		L HOTEL NEUF	SCI DE LA HUETTE	100 %	B0755
	208120		L HOTEL NEUF	SCI DE LA HUETTE	100 %	B0755
ST MICHEL DE LA PIERRE	NEANT					
SAINT PIERRE DE COUTANCES	178953	TRI TOUT SOLIDAIRE	14 rue du Haut Mesnil	Tri-tout	100%	
	138954	Entreprise PLANCHAIS	71 rue du Haut Mesnil	Mme BIGER Paule 17 rue du Pont 50230 AGON- COUTAINVILLE		
	205756	Centre équestre	27 rue de la Galaisière	SCI LA GALAISIERE		
	203748	LA FOIRE FOUILLE	1 rue des Carrières Saint Michel	SCI NELLCHA 1 rue des carrières Saint Michel		
	206276	LA FOIRE FOUILLE	1 rue des Carrières Saint Michel	SCI NELLCHA1 rue des carrières Saint Michel		
	138938	Auto Bilan Bruno Saussaye	8 rue des Carrières Saint Michel	SCI PAUMARSI 37 route du Moulin de Vesque 50200 GRATOT		
	213802	Boëda	10 rue des Carrières Saint Michel	M. BOEDA Christophe 3 Lot. Du Ronquet 50230 AGON COUTAINVILLE		
	138935	Vente aux enchères	14 rue des Carrières Saint Michel	SCI SAINT PIERRE Par Maître Boureau 62 rue		

			Gambetta 50200 COUTANCES	
138936	Vente aux enchères	14 rue des Carrières Saint Michel	SCI SAINT PIERRE Par Maître Boureau 62 rue Gambetta 50200 COUTANCES	
244475		2, rue des carrières Saint Michel	SAS DISTRIFIOUL NORMANDIE ZA Le Château de la Mare 50200 COUTANCES	Réserve de carburants
198373	Patinoire le Yéti	2, rue des Carrières Saint Michel	EURL HB	
216063	Bowling	2 a, rue des Carrières Saint Michel	M. HERBOUX Bruno 42 C rue Quesnel Morinière 50200 COUTANCES	
240760	Avenir Thermique & Diagnostics	2 b, rue des Carrières Saint Michel	SCI ATI 2 rue des carrières Saint Michel 50200 SAINT PIERRE DE COUTANCES	
212645	Gymnase	4 rue des Carrières Saint Michel	COMMUNE DE COUTANCES Place du Parvis Notre Dame 50200 COUTANCES	
215186	Compagnie Dodéka	2 b rue des Carrières Saint Michel	COMMUNE DE COUTANCES Place du Parvis Notre Dame 50200 COUTANCES	
216176	Salle du tir à l'arc	2 t rue des Carrières Saint Michel	COMMUNE DE COUTANCES Place du Parvis Notre Dame 50200 COUTANCES	
212830	Cabinet rhumatologie	11 rue des Carrières Saint Michel	SCI LCM 11 rue des Carrières Saint Michel 50200 ST PIERRE DE COUTANCES	
213441	Cabinet psychiatrique	5 rue des Carrières Saint Michel	SCI DANSYL 5 rue des Carrières Saint Michel 50200 ST PIERRE DE COUTANCES	
212543	Amelis	5 rue du Parpaillot	COMMUNE DE SAINT PIERRE DE COUTANCES 1 rue du Parpaillot 50200 SAINT PIERRE DE COUTANCES	

SAINT SAUVEUR LENDELIN		Boulangerie Roland Doraphé	rue Marie des Vallées		100 %	
		Boucherie Arnaud Hélaïne	rue Maréchal Leclerc		100 %	
		Tabac alimentation Le Scoop Mme DOLOUE Christelle	Rue Maréchal Leclerc		100 %	
		Hôtel restaurant Harmonie des Saisons / M yves Bellail	rue Maréchal Leclerc		100 %	
		Bar alimentation Viard	Rue Général Bradley		100 %	
	0142649 0256054	Ebéniste Mathieu Cardin	Rue Général Bradley		100 %	
		Boulangerie A la tradition Normande Mr PIGAGNOL et Mme MARIE	rue Général Bradley		100 %	
		Alimentation Viveco (M Me El Fakir)	Rue Général Bradley		100 %	
		Salon de coiffure Beauty Coup (Mme Catherine Beau)	Rue Général Bradley		100 %	
	2622861	Marc Terry couvreur,	la Vallée		100 %	
		Stéphane Lefranc agenceur	le Pestil		100 %	
		Christian Ruiz dessinateur	la Réauté		100 %	
		Cédric Lecordier paysagiste	Résidence de l'Avenir		100 %	
		Sébastien Lenoir paysagiste	PN 8, carrefour des Vallées		100 %	

		Arbre haie Jardin – Yann Fortin paysagiste	la Petite Cosnuerie		100 %	
		Atelier français du design Mr DUDOUYTS Joël	ZA du Pont Vert	Communauté de communes Coutances mer et bocage	100 %	
		SCI LAVOLLO	Rue de Flandres Dunkerques	SCI de l'hôtel Jacques Jean	100 %	
		Haiecobois Mr J-Louis JULIEN	ZA du Pont Vert	Communauté de communes Coutances mer et bocage	100 %	
		SARL FATOUT TP	L'Erru			
SAUSSEY	5680240761	GARDIN THUILLET	La Hervurie	SCI DE LA HERVURIE	100 %	B963
	5680216229		Le Mont Rainfer	MAUDUIT Philippe	100 %	C1179 - la maison d'habitation est sur la même parcelle, pas de distinction de n° entre les deux bâtiments
	5680249499		La Brasardière	PACILLY Philippe	100 %	B58
	5680240763		La Herrerie	MOUROCQ Jeannick	100 %	C1000
	5680217287		La Hervurie	MANTEAU Nicolas	100 %	B987
	5680203749		La Herrerie	SC LEP	100 %	C115
SAVIGNY	238126	GIRARD Patrick	21 Route Etienne Noël	GIRARD Patrick	100 %	
SERVIGNY	NEANT					
SOURDEVAL LES BOIS	NEANT					
TOURVILLE SUR SIENNE	208250	SCI DU POTERET Hivernage	264 rue du Cacheret	SCI DU POTERET	100 %	ZE 63
	158554	FOUCHARD Philippe Menuiserie	160 route de la chapelle aux Jacquets	FOUCHARD Philippe	100 %	ZL 124
VAUDRIMESNIL	NEANT					
VER	NEANT					

Il est proposé au conseil communautaire d'exonérer de taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2020 les entreprises listées ci-dessus.

Madame Ledoux s'interroge de l'inscription de certaines salles des fêtes. Monsieur Beaufiles indique que pour cette année, la liste reprise est celle qui existait dans les anciennes communautés. Il indique qu'un gros travail de refonte sera fait dans l'année.

Sébastien Grandin indique que cette réponse avait déjà été faite l'année dernière.

Monsieur Jouanno souscrit à la remarque de Sébastien Grandin, il demande à ce qu'une personne soit identifiée vers laquelle les communes pourraient donner les informations.

Monsieur Rault indique que les professionnels ont des filières de déchets spécifiques. Il s'agit d'avoir une réglementation stricte des déchets des professionnels. Les déchets liés aux activités des entreprises doivent bénéficier d'un traitement différencié.

Monsieur Marc Leclerc indique qu'il y a systématiquement un ramassage sur une salle des fêtes.

Monsieur D'Anterrosches suggère que la liste soit transmise aux communes un mois avant la séance.

Monsieur Jouanno indique qu'il faut d'abord statuer sur les règles. Puis les communes pourront vérifier la liste en fonction de ces règles.

Monsieur Malherbe indique que Regnéville-sur-mer n'est pas inscrit.

Monsieur Beaufiles indique qu'il n'y a pas eu de demande des entreprises de cette commune.

⇒ **A la majorité, Dany Ledoux et Sébastien Grandin s'abstenant, Marc Leclerc, Guy Geyelin, Bernard Malherbe et Sophie Paysant (procuration à Bernard Malherbe) votant contre.**

Arrivée de David LAURENT

4- Budget déchets ménagers : créances éteintes

La SARL LES MENUISERIES PVC DU COUTANCAIS est redevable de 31,25€ au titre de la redevance sur les ordures ménagères de 2012.

Madame la trésorière principale de Coutances informe la communauté de Coutances mer et bocage que cette créance est éteinte. Aucune action de recouvrement n'est possible et l'irrecouvrable s'impose à la communauté de communes.

En conséquence, le conseil communautaire doit statuer sur l'extinction de ces créances.

Il est proposé au conseil communautaire de les admettre en créances éteintes pour un montant total de 31,25€.

⇒ **Unanimité**

5- Budget général : décision modificative n°3

Une modification du budget général est nécessaire pour prévoir notamment les crédits :

- Portant sur les fluides (+ 320 k€). Le dépassement des crédits liés aux fluides, compensé en partie par le report au-delà de 2019 de l'étude sur la gouvernance liée au transfert de la compétence assainissement collectif (- 200 k€), a plusieurs origines :
 - Tous les transferts de contrats entre les communes et la communauté de communes n'ont pas été réalisés en 2017-2018 : 160k€ de gaz ont été facturés à la communauté en 2019 du fait de ce rattrapage ;
 - Au moment de la préparation budgétaire, le réalisé prévisionnel 2018 des fluides était inférieur au budgétisé, et des remboursements ENGIE sont venus alimenter les recettes exceptionnelles 2018. Le budget 2019 a été élaboré en tenant compte de ces éléments, et a pu, à ce titre, être sous-évalué ;
 - Certaines factures de 2018 ont glissé sur l'exercice 2019.

Les travaux menés sur l'isolation, l'éclairage (installation de LED) et le remplacement des chaudières (Marché COFELY, voté courant 2019) vont permettre d'optimiser, à moyen terme, les dépenses liées à l'énergie.

- Nécessaires à l'équilibrage prévisionnel du budget annexe réseau eau de mer (+ 43 k€ ; décision modificative du 22 mai 2019)
- Nécessaires aux réalisations complémentaires constatées sur les services (+ 60 k€)
- De transfert entre chapitres (du 65 au 011) de certaines dépenses de fonctionnement (fonds d'aide aux jeunes, fonds de solidarité logement, remboursement des charges de personnel des ATSEM à la commune de Le Lorey).
- Permettant d'ajuster la participation à l'équipement des cinémas (+ 42 k€ : voir point « *Information sur les décisions prises dans le cadre des délégations au bureau* » du présent ordre du jour).

Ces crédits complémentaires en dépenses (+0.93% par rapport au budget primitif) sont financés grâce aux recettes complémentaires dégagées en section de fonctionnement (+1.1% par rapport au budget primitif, malgré le report de la subvention associée à l'étude de gouvernance de la compétence assainissement, pour 140k€) : +47k€ sur la DGF, +198k€ sur les allocations compensatrices de fiscalité, +116k€ sur le FPIC et +43k€ de recettes exceptionnelles.

Dépenses de fonctionnement

				Budget total avant DM 3	Propositions nouvelles	Vote	Total BP + DM n°1 à 3			
011	Charges à caractère général	6042	Achats de prestations de services (autres que terrains à aménager)	73 750,00 €	-8 000,00 €	-8 000,00 €	65 750,00 €	Ajustement au regard des réalisations		
		60612100	Electricité	500 000,00 €	95 000,00 €	95 000,00 €	595 000,00 €	Voir l'explication supra		
		60612200	Gaz de Ville	198 000,00 €	160 000,00 €	160 000,00 €	358 000,00 €	Rattrapage lié au transfert tardif des contrats des communes vers la Communauté de communes (compensé pour partie par la réduction de l'article 62875 - remboursement par les communes de charges sur bâtiments partagés)		
		60621200	Combustibles - fioul	182 000,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €	247 000,00 €	Voir l'explication supra		
		60623	Alimentation	165 630,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €	200 630,00 €	Augmentation de la fréquentation des centres de loisirs et garderies. Mise en place de goûters bio à la rentrée 2019 (5k€)		
		60632	Fournitures de petit équipement	99 590,40 €	500,00 €	500,00 €	100 090,40 €	Ajustement au regard des réalisations		
		6067	Fournitures scolaires	116 395,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	126 395,00 €	Prise en charge des fournitures scolaires de l'école de Le Lorey suite à la mise à jour de la convention (refacturation d'1/3 des charges à la commune en fin d'année). Provision pour fournitures scolaires supplémentaires (5k€)		
		6068	Autres matière et fournitures	120 349,75 €	6 800,00 €	6 800,00 €	127 149,75 €	Ajustement au regard des réalisations		
		617	Etudes et recherches	325 360,00 €	-200 000,00 €	-200 000,00 €	125 360,00 €	Report après 2019 de l'étude de gouvernance liée au transfert de la compétence assainissement collectif. La subvention associée diminue en conséquence (Chapitre 74)		
		6188	Autres frais divers	174 299,00 €	7 700,00 €	7 700,00 €	181 999,00 €	Ajustement au regard des réalisations		
		6226	Honoraires	35 750,00 €	-20 000,00 €	-20 000,00 €	15 750,00 €			
		6227	Frais d'actes et de contentieux	4 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	24 000,00 €			
				6247	Transports collectifs	153 010,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	160 510,00 €	
				6281	Concours divers (cotisations...)	75 460,00 €	54 500,00 €	54 500,00 €	129 960,00 €	Transfert du 65 au 011 du Fonds d'Aide au Jeunes et du Fonds de Solidarité Logement
				62878	A d'autres organismes	2 000,00 €	64 275,00 €	64 275,00 €	66 275,00 €	Transfert du 65 au 011 du remboursement des charges de personnel des ATSEM 2014-2017 à la Commune du Lorey (3 années contre 2 prévues au budget, compensé par une recette de TAP)
					298 275,00 €	298 275,00 €				
014	Atténuations de produits	7489	Reversement et restitution sur autres attributions et participations	465 000,00 €	-8 000,00 €	-8 000,00 €	457 000,00 €	Reversement du contrat enfance jeunesse perçu sur 2018		
					-8 000,00 €	-8 000,00 €				
023	Virement à la section d'investissement	023	Virement à la section d'investissement	3 288 110,21 €	42 000,00 €	42 000,00 €	3 330 110,21 €	Ajustement du virement pour financer la subvention à l'équipement des cinémas		
					42 000,00 €	42 000,00 €				
65	Autres charges de gestion courante	6521	Déficit des budgets annexes à caractère administratif	277 383,92 €	5 391,90 €	5 391,90 €	282 775,82 €	Ajustement de la participation prévisionnelle au budget annexe ZA Château de la Mare (reversement des excédents de l'opération : délibération du 25/09/2019)		
		6531	Indemnités	205 000,00 €	-6 000,00 €	-6 000,00 €	199 000,00 €	Ajustement au regard des réalisations		
		6541	Créances admises en non valeur	10 000,00 €	-8 000,00 €	-8 000,00 €	2 000,00 €			
		65548	Autres contributions	83 940,00 €	1 316,25 €	1 316,25 €	85 256,25 €	Ajout de la contribution au Parc Régional des Marais		
		65733	Départements	137 410,00 €	-56 000,00 €	-56 000,00 €	81 410,00 €	Transfert du Fonds d'Aide au Jeunes et du Fonds de Solidarité Logement vers le chapitre 011		
		657348	Autres communes	43 000,00 €	-43 000,00 €	-43 000,00 €	0,00 €	Transfert du remboursement des ATSEM à la Commune de Le Lorey (2 années scolaires au BP) vers le chapitre 011		
					-106 291,85 €	-106 291,85 €				
66	Charges financières	66111	Intérêts réglés à l'échéances	174 800,00 €	-2 750,00 €	-2 750,00 €	172 050,00 €	Ajustement au regard des réalisations		
		6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	2 250,00 €	-2 250,00 €	-2 250,00 €	0,00 €			
					-5 000,00 €	-5 000,00 €				
67	Charges exceptionnelles	67441	Subvention aux SPIC - budgets annexes	168 400,48 €	43 000,00 €	43 000,00 €	211 400,48 €	Inscription d'une subvention d'équilibre au budget annexe Réseau Eau de Mer (C.C. 22/05/2019)		
		678	Autres charges exceptionnelles	0,00 €	12 774,26 €	12 774,26 €	12 774,26 €	Reversement au SDEAU des recouvrements perçus en n-1 (compensé par la réduction de la provision sur les créances éteintes prévue au budget primitif)		
					55 774,26 €	55 774,26 €				
Propositions nouvelles - Dépenses de fonctionnement					276 757,41 €	276 757,41 €				

Recettes de fonctionnement

				Budget total avant DM 3	Propositions nouvelles	Vote	Total BP + DM n°1 à 3	
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	70878	Par d'autres redevables	0,00 €	16 495,37 €	16 495,37 €	16 495,37 €	Remboursement des TAP 2014-2017 par la commune de Le Lorey
					16 495,37 €	16 495,37 €		
73	Impôts et taxes	73223	FPIC	934 771,00 €	116 003,04 €	116 003,04 €	1 050 774,04 €	Le BP 2019 prenait pour hypothèse un plafonnement du CIF (coefficient d'intégration fiscal) à 0,6. Le CIF pris en compte dans le calcul du FPIC de droit commun est de 0,69
					116 003,04 €	116 003,04 €		
74	Dotations et participations	74124	Dotation d'intercommunalité	1 785 493,00 €	75 644,00 €	75 644,00 €	1 861 137,00 €	Composantes de la DGF
		74126	Dotation de compensation des groupements de communes	1 252 443,00 €	-28 655,00 €	-28 655,00 €	1 223 788,00 €	
		7478	Autres organismes	140 000,00 €	-140 000,00 €	-140 000,00 €	0,00 €	Report de la subvention liée à l'étude de gouvernance prévue au 617(chapitre 011)
		748314	Dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle	8 314,00 €	-8 314,00 €	-8 314,00 €	0,00 €	Suppression en 2019
		74835	Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation	400 000,00 €	202 584,00 €	202 584,00 €	602 584,00 €	Allocations compensatrices
					101 259,00 €	101 259,00 €		
77	Produits exceptionnels	773	Mandats annulés sur exercices antérieurs	826,00 €	43 000,00 €	43 000,00 €	43 826,00 €	Remboursements sur exercices antérieurs (dont 34k€ EDF)
					43 000,00 €	43 000,00 €		
Propositions nouvelles - Recettes de fonctionnement					276 757,41 €	276 757,41 €		

Dépenses d'investissement

				Budget total avant DM 3	Propositions nouvelles	Vote	Total BP + DM n°1 à 3	
16	Emprunts et dettes assimilées	165	Dépôts et cautionnements reçus	1 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	4 000,00 €	Ajustement des crédits budgétaires pour les cautions sur les logements (équilibre en recettes au chapitre 16)
					2 500,00 €	2 500,00 €		
204	Subventions d'équipement versées	2041642	Etablissements à caractère industriel et commercial - Bâtiments et installations	70 000,00 €	42 000,00 €	42 000,00 €	112 000,00 €	Augmentation de la subvention à l'équipement au budget annexe Cinémas
					42 000,00 €	42 000,00 €		
Propositions nouvelles - Dépenses d'investissement					44 500,00 €	44 500,00 €		

Recettes d'investissement

				Budget total avant DM 3	Propositions nouvelles	Vote	Total BP + DM n°1 à 3	
021	Virement de la section de fonctionnement	021	Virement de la section de fonctionnement	3 288 110,21 €	42 000,00 €	42 000,00 €	3 330 110,21 €	Ajustement du virement pour financer la subvention à l'équipement des cinémas
					42 000,00 €	42 000,00 €		
16	Emprunts et dettes assimilées	165	Dépôts et cautionnements reçus	1 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	4 000,00 €	Ajustement des crédits budgétaires pour les cautions sur les logements (équilibre en dépenses au chapitre 16)
					2 500,00 €	2 500,00 €		
Propositions nouvelles - Recettes d'investissement					44 500,00 €	44 500,00 €		

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la décision modificative n°3 du budget général.

⇒ **Unanimité**

6- Budget cinéma : décision modificative n°1

Il est proposé de modifier le budget annexe Cinémas pour ajuster les crédits d'investissement au regard des réalisations.

Dépenses d'investissement

			BP	Propositions nouvelles	Vote	Total BP + DM n°1
21	Immobilisations corporelles	2135	0,00 €	2 600,00 €	2 600,00 €	2 600,00 €
		2188	70 000,00 €	39 400,00 €	39 400,00 €	109 400,00 €
				42 000,00 €	42 000,00 €	

Ajustement au regard des réalisations : travaux d'alimentation électrique Cinéma Coutances (2 400 euros), et installation d'un défibrillateur Cinéma Hauteville-sur-Mer (200 euros)

Numérisation de la salle de Cinéma de Hauteville-sur-Mer (part matériel 108,2 k€ + provision pour investissement 1200 euros)

Propositions nouvelles - Dépenses d'investissement	42 000,00 €
--	-------------

Recettes d'investissement

			BP	Propositions nouvelles	Vote	Total BP + DM n°1
13	Subventions d'investissement	1315	70 000,00 €	42 000,00 €	42 000,00 €	112 000,00 €
				42 000,00 €	42 000,00 €	

Ajustement de la subvention à l'équipement des Cinémas par le Budget Général

Propositions nouvelles - Recettes d'investissement	42 000,00 €
--	-------------

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la décision modificative n°1 du budget cinéma.

⇒ **Unanimité**

7- Evaluation du fonds de soutien accordé à la commune de Tourville-sur-Sienne

Le conseil communautaire a voté le 22 mai 2019 un règlement des fonds de soutien à l'investissement en faveur des communes de moins de 1 000 habitants. Pour 2019, le fonds de soutien communautaire s'élève à 200 000 €.

La commune de Tourville sur Sienne a sollicité un fonds de soutien au titre de la création de logements sociaux. Le montant provisoire¹ du fonds de soutien communautaire s'élève à 18 561 € (détail de l'évaluation en annexe).

Il est proposé au conseil communautaire d'accorder à la commune de Tourville sur Sienne un fonds de soutien de 18 561 €.

⇒ **A la majorité, Guy Jouanno s'abstenant et Sébastien Grandin votant contre**

8- Evaluation du fonds de soutien accordé à la commune de Cambernon

Le conseil communautaire a voté le 22 mai 2019 un règlement des fonds de soutien à l'investissement en faveur des communes de moins de 1 000 habitants. Pour 2019, le fonds de soutien communautaire s'élève à 200 000 €.

La commune de Cambernon a sollicité un fonds de soutien au titre de l'extension de réseau d'assainissement collectif. Le montant provisoire du fonds de soutien communautaire s'élève à 11 311 € (détail de l'évaluation en annexe).

Il est proposé au conseil communautaire d'accorder à la commune de Cambernon un fonds de soutien de 11 311 €.

⇒ **A la majorité, Guy JOUANNO s'abstenant**

Monsieur BELLAIL indique qu'il y avait une liste de projets éligibles et l'assainissement n'en fait pas partie. Monsieur le président indique que la reconquête de la qualité des eaux est un axe fort de notre stratégie et donc il est important que ces projets soient soutenus.

9- Evaluation du fonds de soutien accordé à la commune de Saint-Malo de la lande

Le conseil communautaire a voté le 22 mai 2019 un règlement des fonds de soutien à l'investissement en faveur des communes de moins de 1 000 habitants. Pour 2019, le fonds de soutien communautaire s'élève à 200 000 €.

La commune de Saint-Malo de la lande a sollicité un fonds de soutien au titre de l'aménagement du bourg. Le montant provisoire du fonds de soutien communautaire s'élève à 20 000 € (détail de l'évaluation en annexe).

Il est proposé au conseil communautaire d'accorder à la commune de Saint-Malo de la lande un fonds de soutien de 20 000 €.

⇒ **A la majorité, Guy Jouanno s'abstenant et Sébastien Grandin votant contre, monsieur Perrodin ne prenant pas part au vote**

¹ Le montant définitif du fonds de soutien sera arrêté lorsque l'ensemble des notifications de subventions aura été transmis à la communauté de communes. Le conseil communautaire délibérera alors sur le fonds de soutien définitif.

10- Tableau des emplois

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de créer les emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Chaque délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé.

Les emplois créés peuvent éventuellement être pourvus par des agents contractuels de droit public (en application des dispositions des articles 3 à 3-5 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ou de toute autre disposition législative et réglementaire en vigueur dans la fonction publique territoriale) ou, si les conditions sont remplies, par des salariés de droit privé en emploi aidé. Dans le cas de recours à des agents contractuels de droit public, le niveau de rémunération sera fixé dans la grille indiciaire de l'un des grades mentionnés lors de la création de l'emploi.

1- Création d'emplois

Un agent partira en retraite à compter du mois de novembre. Afin de pouvoir, dès à présent, lancer la procédure de recrutement de son successeur, il est nécessaire d'ajuster le tableau des emplois. La réorganisation interne permet de transformer l'actuel poste à temps complet par un emploi à mi-temps. L'emploi à temps complet sera supprimé en fin d'année.

Une réorganisation au sein de la direction éducation enfance jeunesse amène à regrouper deux emplois existants (CMB476 et CMB497) en un seul. Cela nécessite la création d'un nouvel emploi. Les deux emplois nommés ci-dessus seront supprimés lors du conseil du mois de novembre, après avis du comité technique.

SERVICE AFFECTATION	ref	INTITULE DU POSTE	CAT	GRADES DISPONIBLES POUR L'EMPLOI	DUREE HEBDO HEURES/MIN	DUREE HEBDO HEURES/CENT	GROUPE FONCTION RIFSEEP	DATE D'EFFET
DG-DIR EEJ	CMB507	SECRETAIRE – GESTIONNAIRE DES BUS COMMUNAUTAIRES	C	cadre d'emplois des adjoints administratifs	17h30min/35	17,50h/35	C2	01/10/2019
DG-DIR EEJ	CMB508	ANIMATEUR DE LOISIRS ET PERISCOLAIRE	C	Cadre d'emploi des adjoints d'animation	35h00min/35	35/35	C2	25/09/2019

2- Modifications d'emplois

La modification d'un emploi à l'office de tourisme pour ajuster les grades disponibles.

Ancienne situation

SERVICE AFFECTATION	ref	INTITULE DU POSTE	CAT	GRADES DISPONIBLES POUR L'EMPLOI	DUREE HEBDO HEURES/MIN	DUREE HEBDO HEURES/CENT	GROUPE FONCTION RIFSEEP
DG-OFFICE DE TOURISME	CMB400	RESPONSABLE DU DEVELOPPEMENT DES FILIERES ET DE L'ANIMATION NUMERIQUE	A & B	Attaché cadre d'emplois des rédacteurs	35h00min/35	35,00h/35	B2

nouvelle situation

SERVICE AFFECTATION	ref	INTITULE DU POSTE	CAT	GRADES DISPONIBLES POUR L'EMPLOI	DUREE HEBDO HEURES/MIN	DUREE HEBDO HEURES/CENT	GROUPE FONCTION RIFSEEP
DG-OFFICE DE TOURISME	CMB400	RESPONSABLE DU DEVELOPPEMENT DES FILIERES ET DE L'ANIMATION NUMERIQUE	B & C	cadre d'emplois des rédacteurs cadre d'emploi des adjoints administratifs	35h00min/35	35,00h/35	C2

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver cette modification du tableau des emplois.

⇒ **Unanimité**

11- Orchestre à l'école : demande de subvention

L'orchestre à l'école s'organise autour de cycles de 3 ans pour une quinzaine d'élèves de CE2 de l'école Claires Fontaines à Coutances.

Le projet consiste en une répétition hebdomadaire d'une heure en tutti sur temps scolaire, en présence d'un professeur de musique, et d'une répétition en pupitre hebdomadaire de 30 minutes, en dehors du temps scolaire. Le projet concerne le même groupe de classe durant toute la durée du cycle. Ce projet permet à ces enfants d'accéder à une pratique musicale et instrumentale à laquelle ils n'auraient probablement pas accès par ailleurs.

Enfin, le travail réalisé donne lieu à une représentation publique, à l'occasion de la fête de la musique ou pendant le festival de jazz par exemple.

Pour l'année scolaire 2019-2020, le budget de ce projet s'élève à 7 500 €. Il s'agit principalement de la rémunération des enseignants de musique. Le conseil départemental peut apporter son soutien à hauteur de 2 000 €.

Il est proposé au conseil de communauté :

- D'approuver ce plan de financement
- De solliciter une subvention du conseil départemental
- D'autoriser monsieur le président à signer la convention avec l'Education nationale

⇒ **Unanimité**

12- Acquisition d'un ensemble immobilier à Saint-Pierre de Coutances

L'exploitant de la patinoire «Le Yéti », à Saint-Pierre de Coutances, a décidé de mettre fin à cette activité prochainement. Malgré ses recherches, il n'a pu trouver un repreneur et a donc décidé de mettre en vente le bien immobilier.

Si on ne peut que regretter la fermeture d'une des rares patinoires de la Manche, la poursuite de l'activité sous gestion communautaire n'apparaissait pas envisageable. Le bâtiment présente par contre de réelles potentialités. Au-delà du fait qu'une acquisition par la collectivité préserverait la vocation sportive de la globalité du site, elle permettrait surtout de répondre à des besoins clairement identifiés.

Le premier d'entre eux est exprimé par l'association « Saint-Michel gymnastique » qui occupe le bâtiment communautaire contigu et qui, au regard de son développement, fait état depuis plusieurs années de son besoin de locaux complémentaires.

Le bâtiment de l'actuelle patinoire représente donc une réelle opportunité pour cette association sportive qui, avec ses 620 adhérents, compte l'effectif associatif le plus fourni de l'ensemble du territoire de Coutances mer et bocage.

D'autres besoins identifiés pour des associations exerçant aujourd'hui leur activité dans des locaux relativement vétustes (karaté, aikido.....) permettent d'envisager un projet d'aménagement global tout à fait cohérent. De surcroît, les surfaces administratives situées à l'étage (bureaux, salle de réunion....) présenteraient un intérêt certain pour le monde associatif et la collectivité. Enfin, 65 places de stationnement sont incluses dans la vente.

Des négociations ont donc été engagées avec le propriétaire. Un accord est intervenu pour une transaction aux conditions suivantes :

Vendeur : Monsieur Herboux ou toute personne morale s'y substituant

Acquéreur : Coutances mer et bocage

Objet : Ensemble immobilier sis à Saint-Pierre de Coutances, « les carrières Saint-Michel », à prendre dans les parcelles cadastrées AH 282 et AH 312 (division en cours) comprenant :

- Un bâtiment libéré des équipements spécifiques à la patinoire d'une surface de plancher de 1450 m² dont 150 m² à l'étage, à usage de bureaux et salle de réunion
- Un parc de stationnement de 65 places

Prix : 625 000 euros net vendeur (conforme à l'estimation du service des domaines en date du 17/12/2018)

Conditions particulières de paiement : 30 000 euros à la signature de l'acte et 595 000 euros au plus tard le 31 mars 2020 .

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser monsieur le président à signer l'acte notarié à intervenir qui reprendra les conditions ci-dessus définies.

Arrivée de Michel DAVY DE VIRVILLE

Monsieur RAULT s'interroge sur le fait que tous les investissements concernant la voirie ont été rabetés, là nous retrouvons 600 000 €.

Monsieur DOYERE indique que le train passe, nous avons à Saint Pierre de Coutances un complexe dédié au sport. Il y a eu des entreprises privées intéressées par ce bâtiment.

Monsieur le président indique que, sur l'exercice 2019, nous avons décidé de supprimer le financement des voiries et sur 2019, pour cette acquisition, nous ne verserons que 30 000 €. Le solde sera versé en 2020.

Madame BENOIST indique qu'il y a eu une autre offre mais qu'il a été souhaité donner la priorité à la collectivité.

- ⇒ **A la majorité, Nicole Yvon votant contre, messieurs Avenel, Rault et Perrault (procuration donnée à monsieur Rault) s'abstenant,**

13- Convention d'entente avec la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche concernant l'étude stratégique sur l'économie circulaire

Lauréate de l'AMI « Territoire Durable 2030 » initié par la Région Normandie depuis le 27 juin 2018, la communauté de communes a pour objectif d'élaborer et d'adopter une stratégie de développement durable globale à l'échelle du territoire Coutances mer et bocage. Ainsi, la communauté de communes Coutances mer et bocage a positionné sa candidature sur les quatre thèmes obligatoires (la biodiversité, l'énergie, l'économie circulaire et la démarche interne de développement durable) et sur quatre thèmes optionnels (l'agriculture, pêche et aquaculture durables, l'éducation jeunesse, le littoral et les eaux et milieux aquatiques).

Concernant la thématique de l'économie circulaire, les communautés de communes Côte Ouest Centre Manche et Coutances Mer et Bocage ont souhaité se regrouper afin de massifier certaines ressources (déchets maraîchers, coquilliers, etc.) et de mutualiser le coût de l'étude stratégique à venir. Dans ce cadre, elles ont souhaité réaliser une étude commune afin de développer sur leur territoire une stratégie globale d'économie circulaire, comprenant un focus sur la valorisation des déchets issus de la conchyliculture et l'amélioration de la collecte par les associations locales. L'objectif est d'optimiser les ressources sur le territoire, dans un cercle vertueux.

Initialement, il était envisagé de recourir à un bureau d'études pour la réalisation de cette étude stratégique. Depuis, une réunion a été organisée le 6 juin 2019 afin de procéder à la restitution du pré-diagnostic réalisé par une stagiaire en charge de la rédaction du cahier des charges. Cette réunion a associé des représentants des deux intercommunalités, à savoir : Christian GOUX, Gérard COULON et Daniel LEFRANC, et Anne HEBERT, Michel NEVEU et Jean Paul LAUNEY. Or, lors de cette réunion, les participants ont manifesté leur volonté de voir la mission poursuivie en interne par le recrutement d'un agent dédié à cette mission.

Cette proposition a reçu un avis favorable de la part des membres du bureau de la communauté de communes Coutances Mer et Bocage le 3 juillet 2019 ainsi que des membres du bureau de la communauté de communes Côte Ouest centre Manche le 27 juin 2019.

Le bureau communautaire, le 3 juillet, a émis un avis favorable de principe sur la conclusion d'une convention d'entente entre les deux intercommunalités. Cette entente intégrerait les dépenses liées à la mise en œuvre du projet comprenant les frais de gratification du stage, la valorisation du personnel affecté par la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche au suivi de ce projet ainsi que les éventuels frais accessoires.

En tant que structure porteuse de ce projet, la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche s'engagerait à affecter 1 Equivalent Temps Plein (ETP) au projet de développement de l'économie circulaire. Elle s'engagerait également à mettre à disposition du personnel affecté les moyens d'action nécessaires (matériels bureautique et informatique, outils de communication, formations, remboursement des frais de mission, etc.).

La communauté de communes Coutances Mer et Bocage s'engagerait quant à elle à participer au financement du reste à charge de l'ensemble des frais de mise en œuvre du projet.

Le montant de la participation serait calculé annuellement en N+1 à partir du reste à charge, déduction faite des subventions mobilisables. Ce reste à charge comprendrait notamment les salaires bruts chargés de la personne en charge de l'action et une majoration de 15% correspondant à l'ensemble des frais de structure et charges internes supportés par la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche.

La répartition serait effectuée entre les communautés de communes Coutances Mer et Bocage, à hauteur de 70%, et Côte Ouest Centre Manche, à hauteur de 30%.

Il est rappelé que cette action est financée par la Région Normandie à hauteur de 50% dans le cadre de l'AMI « Territoire durable 2030 ». La Région a émis un avis favorable pour la réorientation des crédits d'un accompagnement par un bureau d'études vers un recrutement direct d'un chargé de mission. Des possibilités de financement complémentaires peuvent être envisagées auprès de l'ADEME une fois le plan d'actions défini.

Conformément à l'article L5221-2 du code général des collectivités territoriales, dans le cadre d'une entente intercommunale, les questions d'intérêt commun sont débattues dans des conférences où chaque organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale est représenté par une commission spéciale nommée à cet effet et composée de trois membres. Il sera donc nécessaire de procéder à cette nomination.

Il est proposé au conseil de communauté :

- d'approuver la mutualisation entre la communauté de communes Coutances mer et bocage et la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche pour la mise en place du projet de développement de l'économie circulaire formalisée au sein d'une convention d'entente intercommunale,
- d'autoriser monsieur le président à signer la convention d'entente intercommunale correspondante et ses éventuels avenants,
- d'autoriser monsieur le président à verser les participations financières à la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche,
- de désigner les représentants de la communauté de communes au sein de la conférence relative à cette entente intercommunale,

⇒ **Gérard COULON, Daniel LEFRANC et Christian GOUX sont désignés**

⇒ **Unanimité**

14- Reversement à Côte ouest centre Manche d'une part du résultat du budget ZA du château de la mare

Lors de la dissolution du syndicat mixte du pays de Coutances, il a été convenu que le résultat de la ZA du château de la mare appartenant au syndicat serait réparti entre ses membres selon la clé de répartition des statuts du syndicat. Ce résultat calculé au 31 décembre 2017 est établi de la façon suivante :

Lot	Surface des lots (m ²)	Prix de vente au m ² HT	Montant HT
23	3749	10,03 €	37 602,47 €
24	3393	10,03 €	34 031,79 €
26*	19239	8,36 €	160 838,04 €
TOTAL	26381		232 472,30 €
Lot 13 exclu = zone humide			
*Exclu aussi partie humide du lot 26 (2700 m ²)			
compte de stock de travaux et achat de terrain au 31/12/2017			200 402,31 €
intérêts d'emprunt restant (2018-2024)			19 548,15 €
			<i>s/total</i>
			219 950,46 €
évaluation des ventes à venir (au 31/12/2017)			232 472,30 €
<i>solde excédentaire</i>			12 521,84 €
résultat de l'opération au 31/12/2017			12 521,84 €

Le taux de contribution de Côte Ouest Centre Manche aux charges du syndicat mixte était de 26,06%. La part du résultat de la ZA du Château de la Mare revenant à Côte Ouest Centre Manche s'élève donc à 3 263,19 €.

Vu la délibération du syndicat mixte du Pays de Coutances en date 27 juin 2017,
Vu la délibération de Côte Ouest Centre Manche en date du 12 juillet 2017,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 décembre 2017,

Il est demandé à l'assemblée d'approuver le reversement de 3 263,19 € à la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche.

⇒ **Unanimité**

15- Zone conchylicole de Blainville sur Mer – Renouvellement de bail avec l'EARL l'huître Manchoise et intervention à un acte de cession

Deux cessions sont en cours de régularisation sur la zone conchylicole de Blainville sur Mer. Elles portent sur :
- Un bâtiment ostréicole et le droit au bail à construction attaché à la parcelle d'assiette (AB n°129-lot 24), le tout appartenant à l'EARL l'huître de la Manche.
- Le droit au bail attaché à une seconde parcelle (AB n°130- lot 25) appartenant à Mme Armelle HENRY.

La cession de l'ensemble sera effectuée au profit de la SCI Malau.

Le bail portant sur la parcelle AB n°130 est arrivé à son terme.

Un accord est intervenu pour une reconduction au profit de la SCI Malau, sur la base d'un loyer annuel indexé de 0,83 €/m² et ce pour 36 ans.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer les actes à intervenir qui régulariseront les ventes ci-dessus définies et le renouvellement du bail portant sur la parcelle AB n°130.

⇒ **Unanimité**

16- Zone d'activité de Quettreville sur Sienne : Vente par la SCI de la Lande à la SARL Holding MG/participation à l'acte en qualité de bailleur

La SCI de la Lande (M. OZOUF) s'apprête à céder à la SARL Holding MG le bâtiment qu'elle a édifié sur la zone d'activités des Prêmesnils à Quettreville sur Sienne.

Le terrain d'assiette aujourd'hui cadastré ZB92 et ZB 102 fait l'objet d'un bail emphytéotique signé en son temps avec la commune de Quettreville sur Sienne.

Cette zone d'activité est aujourd'hui de compétence communautaire et la communauté de communes, en sa qualité de bailleur interviendra à l'acte, pour prendre connaissance de la vente et de l'identité du nouveau preneur à bail emphytéotique, et dispenser de toute notification conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser monsieur Le président à signer l'acte à intervenir.

⇒ **Unanimité**

17- Demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour la cale de Regnéville

Dans le cadre du renouvellement de l'AOT (Autorisation d'Occupation Temporaire) de la zone de mouillage de Regnéville-sur-mer, les services de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) ont fait part, aux services de Coutances mer et bocage, de la nécessité de réaliser une régularisation de la situation administrative de l'occupation du domaine public maritime nécessaire pour la mise à l'eau des embarcations dans le bourg de Regnéville-sur-mer.

La cale et ses abords n'ont actuellement aucune existence légale.

Le renouvellement de l'AOT de la zone de mouillage de Regnéville-sur-mer nécessite qu'une cale de mise à l'eau existe légalement, et que les aménagements utiles à son bon fonctionnement le soient également. Pour cela, une demande d'AOT doit donc être formulée auprès de la DDTM pour la cale de Regnéville-sur-mer et ses abords.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser monsieur le président à réaliser une demande d'AOT pour régulariser la situation administrative de l'occupation du domaine public maritime nécessaire pour la mise à l'eau des embarcations dans le bourg de Regnéville-sur-mer.

Monsieur RAULT indique être favorable à cette demande. Il indique avoir écrit à monsieur le préfet concernant les problèmes rencontrés pour les accès à la mer et la mise à l'eau des embarcations et le stationnement des véhicules de mise à l'eau. Ces accès à la mer doivent être validés pour le territoire dans son ensemble et non point par point.

Monsieur GOUX précise que cela se fera effectivement sur le PLUI, mais cette question sera étudiée en 2020 dans le cadre du PLUI.

Monsieur RAULT indique que les demandes d'AOT doivent faire l'objet d'une enquête publique. En s'appuyant sur une étude globale des besoins du territoire aura plus de chance d'aboutir.

Monsieur GOUX approuve et c'est le chemin pris, mais pour le moment nous ne savons pas si cela sera possible. Concernant la cale de Regnéville, il faut aller vite au risque de voir fermer la zone de mouillage.

Monsieur MALHERBE indique que le domaine maritime n'est pas traité dans le PLUI.

⇒ **Unanimité**

18- Convention de partenariat avec le SDEM pour les accueils de loisirs

Suite à l'aide matérielle apportée par les services de Coutances mer et bocage (mise à disposition d'un autocar avec chauffeur) lors du concours organisé par le SDEM50 dénommé « ecoloustics » à destination des classes de cycle 3, et afin de développer la coopération avec les EPCI implantés sur son territoire, le SDEM50 propose de réaliser des animations gratuites de sensibilisation à l'énergie à destinations des enfants sur le territoire de Coutances mer et bocage. Ces animations de sensibilisation à l'énergie concerneront :

- Les enfants scolarisés au sein des établissements scolaires (cycle 3)
- Les enfants accueillis dans les accueils de loisirs

Le volume est fixé au bénéfice de deux structures, à raison de 4 séquences par structure.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser monsieur le président à signer cette convention.

Monsieur le président précise qu'il y a eu une grosse fréquentation des accueils de loisirs cet été.

⇒ **Unanimité**

19- Demande de subvention au titre des actions territorialisées en faveur de la jeunesse

Le Conseil Départemental de la Manche accompagne la politique jeunesse de Coutances mer et bocage dans le cadre du partenariat autour du Projet Educatif Social Local (PESL).

Il apporte notamment un soutien financier aux actions de la collectivité en s'appuyant sur le volet « fonctionnement » du contrat de territoire dit volet « cohésion sociale ».

Les axes d'intervention prioritaires de ce volet retenus par le Conseil Départemental sont les suivants :

- ⇒ La capacité pour le jeune d'être acteur de son propre parcours et de s'initier précocement à la vie économique ;
- ⇒ Le développement de la prévention par le lien social notamment contre l'isolement des personnes âgées
- ⇒ L'accompagnement de la parentalité.

En 2018, le Conseil Départemental a réaffirmé son engagement et sa conviction dans la mise en place des PESL en soutenant jusqu'à 4 actions relevant des thématiques identifiées dans le référentiel des PESL (générales) telles que la parentalité, la petite enfance, les pratiques de loisirs sur les temps péri et extrascolaires, l'accompagnement à la scolarité, l'éducation et le numérique, la dimension inclusive des jeunes adultes dans leur territoire ou l'animation de la vie sociale.

L'accompagnement du Conseil Départemental au titre des ATFJ en 2018 était de 16900€ répartis sur les axes suivants :

- ⇒ 3000€ sur l'accessibilité et le développement des pratiques culturelles et artistiques
- ⇒ 7400 € sur l'accessibilité et le développement de l'éducation à l'environnement et au développement durable
- ⇒ 1000€ sur l'accompagnement de la parentalité et la prévention
- ⇒ 5000€ pour favoriser l'engagement des jeunes sur le territoire

Il revient à la collectivité de répartir cette enveloppe parmi les partenaires locaux impliqués dans les axes validés.

Pour 2019, en cohérence entre la démarche PESL réengagée à partir de janvier et les objectifs affirmés du Conseil Départemental, il est donc proposé de déposer 4 actions sur les thématiques suivantes pour un montant de 22 000 € :

- Engagement des jeunes sur le territoire de Coutances mer et bocage – 5 000€
- Parentalité – 4 000 €
- Accessibilité aux pratiques de loisirs, culturelles et sportives – 12 000 €
- Jeunesse et inclusion – 1 000 €

Il est proposé au conseil communautaire :
- d'approuver les thématiques retenues pour les demandes ATFJ 2019

- d'autoriser monsieur le président à signer les dossiers de demande de subvention au titre des ATFJ 2019 pour les montants indiqués

⇒ **Unanimité**

20- Convention avec Manche numérique pour la mise à disposition d'infrastructure fibre optique

Lors de la création de la zone d'activités du château de la mare, située sur la commune de Coutances, le syndicat mixte du Pays de Coutances avait investi dans la mise en place d'une infrastructure destinée à recevoir un réseau de télécommunication, notamment pour la fibre optique. Cette zone est désormais gérée par Coutances mer et bocage.

Les câbles de la fibre optique sont propriétés du syndicat mixte Manche Numérique. Ceux-ci passent dans des fourreaux et chambres de tirage appartenant désormais à Coutances mer et bocage. Il convient par convention d'accorder à l'opérateur Manche numérique le droit d'utilisation de ces ouvrages de génie civil. Le principe d'une mise à disposition à titre gratuit paraît le plus approprié, compte tenu des pratiques mises en œuvre dans les autres collectivités.

La convention est conclue pour une durée de 10 ans.

L'intégralité de la convention est consultable auprès du service du développement économique.

Il est proposé au conseil de communauté de :

- Valider le principe d'une mise à disposition à titre gratuit des ouvrages de génie civil appartenant à Coutances mer et bocage et servant à la fibre optique, au profit de Manche Numérique,
- Autoriser monsieur le président à signer la convention de mise à disposition des ouvrages pour la ZA du Château de la Mare à Coutances et ses éventuels avenants,

⇒ **Unanimité**

21- Zone artisanale de Gouville-sur-mer : convention avec ENEDIS

Le 10 juillet dernier, le conseil a autorisé monsieur le président à signer une convention avec ENEDIS concernant des travaux de création de départ moyenne tension à proximité de la zone artisanale à l'entrée de Gouville-sur-Mer. Suite à cela, Enedis est revenu vers nos services, car le tracé initialement prévu a été modifié et étendu en vue de futurs travaux sur la commune.

Les travaux consisteraient toujours à passer des câbles moyenne tension en servitude sur la parcelle A 335 (qui correspond à la voirie interne de la zone), à l'angle de la parcelle cédée à M. LEJOLIVET, mais désormais également dans l'espace vert situé devant la ferronnerie Picard.

Ces travaux n'ayant toujours aucun impact, ni pour la collectivité, ni pour les propriétaires ci-avant évoqués, il n'apparaît pas opportun de s'opposer à cette demande.

Les principaux termes de la convention sont repris ci-après :

- Parties à la convention : Coutances Mer et Bocage et ENEDIS
- Localisation : parcelle AS 335 sise à Gouville-sur-Mer
- Objet : servitude de passage pour câble haute tension sur une longueur de 162m
- Indemnité : zéro euro
- Date d'entrée en vigueur : à la signature de la convention

A noter que la présente délibération annule et remplace la délibération n°17 du conseil communautaire du 10 juillet 2019.

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'autoriser monsieur le président à signer la convention objet de la présente délibération avec ENEDIS,
- de retirer la délibération n°17 du conseil de communauté en date du 10 juillet 2019.

⇒ **Unanimité**

22- Rénovation du gymnase d'Agon-Coutainville : avenants aux marchés de travaux

La communauté de communes Coutances mer et bocage a décidé en 2018 d'engager des travaux de rénovation et d'amélioration des performances énergétiques du gymnase d'Agon-Coutainville.

Les travaux qui ont débuté au mois de janvier dernier sont désormais en cours de finition. Les différentes modifications techniques ont permis d'identifier la nécessité d'ajuster certaines prestations, lesquelles devront être formalisées par la passation d'avenants aux marchés de travaux présentés ci-dessous.

Lot n° 2 : Désamiantage-Couverture – Entreprise LM Couverture – Avenant n° 2

L'avenant présenté ici correspond à une moins-value suite aux modifications apportées en cours de chantier et à des travaux non réalisés, dont le détail est donné ci-après :

- Suppression de la ligne de vie pour un montant de - 3 500,00€ HT ;
- Remplacement des trappes de désenfumage par du bac acier isolé pour un montant de 810,00 € HT ;
- Dépose de l'isolation supplémentaire non diagnostiquée pour un montant de 2600,00 € HT.

Le montant global de ces modifications et leurs conséquences financières sur le marché initial sont résumées ci-après :

Montant initial :	193 293,50 € HT
Avenant n° 1 :	- 12 750,00 € HT
Avenant n° 2 :	- 90,00 € HT
Nouveau montant total :	180 453,50 € HT

→ Montant cumulé des avenants : - 12 660,00 € HT

Soit – 6,64 % du montant initial du marché

Lot n° 3 : Isolation thermique extérieure – Bardage bois et panneaux composite – Entreprise DALMONT – Avenant n° 1

- Suppression de l'encoffrement des coffrets gaz et Edf - 140,00 € HT

Le montant du marché concerné serait ainsi ramené de 55 406,65 € HT à 55 266,65 € HT, soit une diminution de – 0,25 %.

Lot n° 5 : Menuiseries intérieures- Cloisonnement – Entreprise LEBOUTEILLER – Avenant n° 1

- Remplacement de la laine de verre et modifications techniques 2 898,13 € HT

Le montant du marché concerné serait ainsi porté de 40 984,55 € HT à 43 882,68 € HT, soit une augmentation de 7,07 %.

A noter que sur l'ensemble du chantier, le montant global des marchés de travaux serait ainsi porté de 526 573,88 € HT à 527 135,56 € HT, soit une augmentation de 0,11 %.

La commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 5 septembre 2019 a émis un avis favorable à la passation de ces avenants.

Il est proposé au conseil d'approuver la passation de ces avenants et d'autoriser monsieur le président à les signer.

Monsieur DUTERTRE félicite les équipes des services techniques pour le travail réalisé, c'est une très belle réalisation.

Monsieur le président rappelle que la toiture photovoltaïque a été mise en place par le SDEM.

⇒ **Unanimité**

23- Travaux à l'école de Roncey : plan de financement

Dans son plan pluriannuel d'investissement, Coutances mer et bocage a programmé le remplacement d'une salle de classe modulaire située sur le site de l'école de Roncey. Cette opération, estimée à 80 000 € HT, est prévue pour être réalisée à l'automne prochain.

Le local actuel nécessitant des travaux très lourds sans résoudre les problèmes liés à la présence d'amiante, la solution retenue est l'implantation d'une nouvelle salle de classe modulaire conforme aux normes en vigueur, disposant d'une meilleure performance énergétique et nettement plus confortable sur le plan acoustique.

Le règlement des fonds de concours voté par le conseil de communauté le 22 mai 2019 prévoit la participation des communes à la réalisation des projets d'investissement dès lors que le reste à charge est supérieur à 20 000 € HT.

Une subvention de l'État, au titre de la DETR, sera sollicitée. Toutefois, à ce jour, nous n'avons aucune garantie de l'obtenir. Aussi, deux hypothèses de financement ont été établies dans le tableau ci-dessous :

	Montant HT en euros Hypothèse n°1 – avec DETR	Montant TH en euros Hypothèse n°2 – sans DETR
Coût total de l'opération	80 000 €	80 000 €
DETR (40%)	33 333 €	0 €
Assiette de calcul du fonds de concours	46 667 €	80 000 €
Taux fonds de concours de Roncey	30%	27% ²
Montant du fonds de concours de Roncey	14 000 €	21 600 €
Coutances mer et bocage	32 667 €	58 400 €

Il est proposé au conseil :

- d'approuver le plan de financement ci-dessus ;
- d'autoriser monsieur le président à déposer les dossiers de demande de subvention
- d'autoriser monsieur le président à signer la convention de fonds de concours avec la commune de Roncey

⇒ **Unanimité**

Monsieur le président indique qu'un projet immobilier est en cours pour le centre de secours de Quettreville. Il demande à monsieur Geyelin l'état d'avancement de ce projet.

Monsieur Geyelin indique que le dossier est dans les mains du service immobilier du département. Les études d'architecte sont en cours.

24- Installation d'un éclairage du terrain d'honneur à Coutances : plan de financement

Dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement adopté par le conseil communautaire, il était prévu la mise en place de l'éclairage du terrain d'honneur et de la piste d'athlétisme du parc des sports de Coutances.

² Lorsque la subvention obtenue par la commune représente moins de 30% du projet, le fonds de concours communal sera minoré de 10%

Les travaux consistent en la mise en place d'un éclairage LED permettant l'homologation du terrain d'honneur pour des matchs en soirée, ainsi que l'amélioration des conditions d'éclairage de la piste d'athlétisme fortement utilisée en soirée par le club résident.

Initialement prévu en 2021, ce projet pourra être avancé à 2020, les travaux sur le gymnase des Courtilles ayant pris du retard.

Le budget prévisionnel de l'opération d'installation d'un éclairage sur le terrain d'honneur est de 250 000 € HT, soit 300 000 € TTC. La maîtrise d'œuvre du projet serait assurée par les services communautaires, avec une réalisation des travaux prévue pour septembre ou octobre 2020.

Le plan de financement prévisionnel s'établirait comme suit :

Organisme	Montant de l'opération
Fédération d'athlétisme	En attente
Fédération de football	15 000 €
Etat - DETR	50 000 €
Région Normandie	En attente
Ville de Coutances ³	92 500 €
Coutances mer et bocage	92 500 €
Total	250 000 €

Il est proposé au conseil :

- d'approuver le plan de financement ci-dessus ;
- d'autoriser monsieur le président à déposer les dossiers de demande de subvention
- d'autoriser monsieur le président à signer la convention de fonds de concours avec la ville de Coutances

⇒ **Unanimité**

25- Marché de fourniture de fioul pour le chauffage des bâtiments

Le marché de fourniture de fioul pour les bâtiments de la communauté arrivant à échéance, la consultation a été lancée le 11 juin selon la procédure d'appel d'offres ouvert afin de renouveler ce dernier.

Celle-ci a été décomposée en 3 lots avec les quantités annuelles minimales et maximales de commande, comme suit :

lots	Quantités minimales	Quantités maximales
Lot n° 1 : secteur de Coutances/Cerisy-la-Salle	60 000 litres	130 000 litres
Lot n° 2 : secteur de Saint-Sauveur-Lendelin/Saint-Malo-de-la-Lande	30 000 litres	60 000 litres
Lot n° 3 : secteur de Gavray/Montmartin-sur-Mer	20 000 litres	50 000 litres

3 entreprises ont retiré le dossier de consultation et 2 nous ont transmis une proposition.

Ces marchés seront conclus pour un an, renouvelables 2 fois au maximum.

³ Si les subventions obtenues par la communauté représentent moins de 30% du projet, le fonds de concours communal sera minoré de 10%

Il faut préciser que ce sont des marchés à bon de commande et que les achats s'effectueront selon les besoins.

Suite à l'analyse des offres effectuées par nos services, les entreprises ayant remis les offres les mieux-disantes, sont, pour le :

Lot 1- secteur de Coutances/Cerisy-la-Salle : SAS LE CONTE FUEL, sise à Périers (50)
Montant HT basé sur la quantité intermédiaire (moyenne): 163 571,76 € HT pour 3 ans
(54 523,92 € HT annuel)

Lot 2 – secteur de Saint-Sauveur-Lendelin/Saint-Malo-de-la-Lande: SAS LE CONTE FUEL, sise à Périers (50)
Montant HT basé sur la quantité intermédiaire (moyenne): 77 481,36 € HT pour 3 ans
(25 827,12 € HT annuel)

Lot 3 – secteur de Gavray/Montmartin-sur-Mer : SAS LE CONTE FUEL, sise à Périers (50)
Montant HT basé sur la quantité intermédiaire (moyenne): 60 263,28 € HT pour 3 ans
(20 087,76 € HT annuel)

La commission d'appel d'offre qui s'est réuni le 05 septembre, a retenu la société LE CONTE FUEL, mieux-disante pour l'ensemble des lots au vu des critères d'attribution qu'étaient le prix pour 70 % et la valeur technique pour 30 %.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser monsieur le président à signer les marchés avec l'entreprise LE CONTE FUEL pour les lots 1,2 et 3.

⇒ **A la majorité, Marc JOUANNE votant contre**

26- Rapport annuel sur le service d'élimination des déchets

Le rapport annuel 2018 sur le service d'élimination des déchets est joint.

Il est proposé au conseil de donner quitus à monsieur le président de la présentation de ce rapport.

Monsieur RAULT trouve dommage que, sur les déchets il y a de grands enjeux devant nous, mais nous n'avons pas les éléments pour appréhender quel est le meilleur système parmi les systèmes proposés. Il serait intéressant d'avoir des chiffres moins globaux mais plus secteur par secteur.

Monsieur BOURDIN indique qu'effectivement c'est une remarque que nous nous sommes également faite en bureau et nous allons nous y pencher pour essayer d'affiner ces données.

Monsieur BEAUFILS indique que c'est assez compliqué du fait des différentes modalités de gestion des ordures ménagères sur notre territoire.

27- Constitution d'un groupement de commande pour le marché de carburant

Les marchés de carburants arrivant à échéance le 31 décembre 2019, il convient donc de relancer une procédure pour la fourniture de carburant aux véhicules de la Ville et de la communauté.

Le choix de la procédure est simple étant donné que l'on se doit de prendre en compte le marché sur toute sa durée (4 ans en l'occurrence). Eu égard aux montants engagés, il convient de passer un appel d'offres ouvert. D'un point de vue économique, il est intéressant de recourir à la création d'un groupement de commande.

Les principales caractéristiques de la convention de groupement de commande sont reprises ci-après :

Article 1 : Constitution du groupement et objet

Membres :

- * la Ville de Coutances
- * la Communauté de communes Coutances mer et bocage

Objet : la mise en œuvre de la procédure d'appel d'offres relative à la fourniture de carburant nécessaire au fonctionnement des véhicules des deux collectivités membres du groupement.

Article 2 : Coordination et missions

La Ville de Coutances est désignée coordonnateur du groupement.

A ce titre, elle est chargée de procéder, dans le respect du code de la commande publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection du ou des cocontractant(s), ainsi que celles relatives à la conclusion et l'exécution des marchés, à savoir :

- * le lancement de la consultation
- * le choix et le suivi de la procédure de passation des marchés
- * le secrétariat de la commission d'appel d'offres
- * l'établissement du rapport de présentation du marché

En revanche, chaque membre du groupement signe le marché qui lui est propre et en assure l'exécution.

Article 3 : Commission d'appel d'offres et présidence

La commission d'appel d'offres (CAO) du groupement est composée d'un titulaire de chaque CAO des collectivités dudit groupement. A chaque membre titulaire est adjoint un suppléant. En l'espèce, la CAO du groupement est composée comme suit:

Pour la Communauté de communes Coutances mer et bocage

Titulaire :

Suppléant :

Pour la Ville de Coutances

Titulaire :

Suppléant :

Présidence : le représentant du coordonnateur à savoir dans le cas présent monsieur le maire de Coutances ou son représentant.

Article 4 : Définition du marché et procédure à mettre en œuvre

Marché 1 : Fourniture de carburant par carte accréditive pour l'ensemble des véhicules de la Ville de Coutances.

Marché 2 : Fourniture de carburant par carte accréditive pour l'ensemble des véhicules de la Communauté Coutances mer et bocage.

Les prix au litre consentis par l'entreprise devront être identiques pour les 2 collectivités.

Procédure : Appel d'offres ouvert en application des articles R2124-2,1° et R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique.

Article 5 : Effet et durée

La présente convention prendra effet dès sa signature par les membres du groupement. Son terme est fixé à la notification des marchés au(x) cocontractant(s).

Article 6 : Répartition des frais de procédure

Les dépenses afférentes à l'appel d'offres seront réglées à parts égales (50%/50%) par les collectivités membres.

Il est donc proposé au conseil communautaire :

- de désigner le membre titulaire de la commission d'appel d'offres ainsi que son suppléant ;
- d'autoriser monsieur le président à signer la convention constitutive du groupement.

⇒ **Erick BEAUFILS, titulaire ; Bernard MALHERBE, suppléant**

⇒ **Unanimité**

28- Convention relative à l'entretien de la voie verte Courcy-Vaudrimesnil

Deux conventions distinctes pour le financement de l'entretien de la voie verte Courcy-Vaudrimesnil avaient été passées par les communautés de communes de Coutances et de Saint-Sauveur-Lendelin. Il est proposé une nouvelle convention en lieu et place des deux précédentes.

La portion de voie verte objet de la présente convention est constituée d'un linéaire continu de 12,863 km entre Courcy et Vaudrimesnil. L'entretien est assuré par le Département ou par des entreprises mandatées par lui. Coutances mer et bocage verse au Département une participation financière à l'entretien de cette voie verte calculée selon la formule suivante :

$$M = Cm \times \frac{InTP01}{IOTP01} \times 12,863$$

M : montant de la participation

Cm : coût moyen d'entretien par kilomètre et par an, soit 479,45 € (base 2018)

IOTP01 : index d'origine, sur la base du mois d'août 2018, soit 110,2

InTP01 : index du mois de mars de l'année n de recouvrement, publié par l'INSEE

La dépense s'élève à environ 6 200 € par an.

Les deux conventions précédentes seront abrogées.

Il est proposé au conseil de communauté d'autoriser monsieur le président à signer cette convention et les avenants d'abrogation des conventions précédentes.

⇒ **Unanimité**

29- Participation au fonds de solidarité logement

Le fonds de solidarité pour le logement (FSL), piloté par le conseil départemental, vise à accompagner les ménages à faibles revenus dans leur recherche de logement ou pour faciliter leur maintien dans leur logement. Dans ce but, le fonds participe également au développement d'actions préventives d'accompagnement social auprès des ménages en difficulté. Ce fonds apporte des aides financières individuelles à la subsistance ou à l'insertion et des aides collectives (actions permis de conduire, tickets de restauration, navettes marées...). La CAF et la MSA participent également au dispositif.

En 2018, 3 876 demandes d'aides ont été reçues par le FSL (3 955 en 2017 et 4 186 en 2016), 75% ont obtenu une réponse favorable. Le FSL a mobilisé 676 391 € en 2018 (420 262 € sous forme de prêt, 142 087 € sous

forme de subvention, 114 042 € sous forme de cautionnement). 685 937 € ont été mobilisés pour l'aide au maintien dans les logements (233 211 € pour les loyers impayés, 407 800 € pour l'énergie, 44 926 € pour l'accès à l'eau).

Par ailleurs, le FSL a consacré un budget global de 671 924 € à l'aide au maintien dans le logement et au paiement des loyers, factures d'énergie, chauffage et d'eau.

Enfin, le FSL a consacré un budget global de 847 635 € à l'accompagnement social.

Pour 2018, la contribution demandée s'élève à 0,90 € par habitant. La population municipale de la communauté est de 48 158 habitants, soit une participation totale de 43 342,20 €.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver cette participation.

⇒ **Unanimité**

30- Participation au fonds d'aide aux jeunes

Le fonds d'aide aux jeunes (FAJ), piloté par le conseil général, vise à développer l'autonomie des jeunes et à favoriser leur insertion professionnelle et sociale. Ce fonds apporte des aides financières individuelles à la subsistance ou à l'insertion et des aides collectives (actions permis de conduire, tickets de restauration, navettes marées...). La CAF et la MSA participent également au dispositif.

En 2018, 800 demandes d'aide individuelles ont été reçues et un total de 155 610 € d'aides individuelles a été versé (750 demandes et 149 623 € d'aides distribuées en 2017), dont 22 649 € à la mission locale de Coutances (84 739 € d'aides à la subsistance, 70 871 € d'aides à l'insertion, 38 436 € d'aides au permis de conduire). Par ailleurs, 218 500 € ont été investis dans les actions collectives (249 525 € en 2017) auxquelles près de 472 jeunes ont participé, et 1 686 jeunes ont eu recours aux CLLAJ pour les problématiques liées au logement.

Pour 2019, la contribution demandée s'élève à 0,23 € par habitant. La population municipale de la communauté est de 48 158 habitants, soit une participation totale de 11 076,34 €.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver cette participation.

⇒ **Unanimité**

31- Subvention aux associations

La communauté Coutances mer et bocage a voté le 10 juillet 2019 une subvention de 250 € à l'association « Comice agricole du canton de Gavray ». Il est proposé au conseil communautaire d'accorder 250 € de subventions supplémentaires à l'association (250 € pour comice ovins et 250 € pour comice bovin).

Le montant total des subventions soumis au vote (1 264 054 €) respecte le plafond de crédit prévu au budget (1 270 000 €)

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le versement de cette subvention complémentaire dans la limite des crédits ouverts au budget primitif 2019.

⇒ **Unanimité**

32- Adhésion du SIAEP de Brécey au syndicat départemental d'eau de la Manche

Le SIAEP de Brécey a demandé son adhésion au SDEAU 50 au 31 décembre 2019 pour l'exercice de la compétence eau potable.

Il est proposé au conseil de communauté de donner un avis favorable à cette demande.

⇒ **Unanimité**

33- Information sur les décisions prises dans le cadre des délégations au président

34- Information sur les décisions prises dans le cadre des délégations au bureau

- Acquisition d'un projecteur numérique pour le cinéma d'Hauteville-sur-mer : Afin de remplacer le projecteur numérique de la salle n°1 au cinéma d'Hauteville-sur-mer, devenu obsolète, une consultation a été lancée. Les candidats devaient présenter une offre de base avec un projecteur laser et une variante avec un projecteur XENON comme actuellement. Le bureau a attribué le marché (offre de base) à l'entreprise CINESERVICE Mobilité Sécurité pour un montant de 111 509 € HT soit 133 810.80 € TTC comprenant l'installation, la fourniture et la maintenance d'un an.
- Modification des régies de l'aire d'accueil des gens du voyage : A la demande de madame la trésorière, une refonte des régies de l'aire d'accueil des gens du voyage a été effectuée. Ainsi, la régie d'avance et la régie de recettes existantes ont été supprimées. Elles ont été remplacées par deux régies :
 - une régie d'avance et de recettes pour encaisser les produits (droits de places, fluides...)
 - une régie d'avance et de recettes pour la gestion des cautions.

35- Questions diverses

Monsieur RAULT indique avoir reçu un courrier de la préfecture reportant la compétence assainissement en 2026, et la compétence eau en 2020. Il demande quelle est l'étendue de cette compétence eau, notamment si cela inclut l'eau pluviale.

Monsieur LECLERC indique qu'il a été décidé de laisser les compétences assainissement aux communes, y compris le pluvial. Pour la compétence eau, la communauté est obligée de prendre cette compétence au 1^{er} janvier prochain car elle dispose déjà d'une partie de cette compétence sur le territoire de Montmartin-sur-mer. Sur ce point, la majorité des communes et syndicats auront adhéré au SDEAU pour la compétence eau potable.

Monsieur NICOLLE rappelle que la compétence accueil des grands passages des gens du voyage est une compétence communautaire. Il souhaite que la commune de Gavray ne soit pas la seule à accueillir ces passages.

Madame GOSSÉLIN indique que la commune de Gavray n'est pas la seule à les accueillir.

Monsieur BEAUFILS indique que la qualité des eaux littorales est redevenue en qualité A.

Soutien à l'investissement des petites communes

Evaluation du fonds de soutien communautaire

Evaluation PROVISoire avant notification des subventions attendues

Exercice 2019

Projet d'investissement *REALISATION DE 4 LOGEMENTS SOCIAUX*

Commune porteuse du projet *Tourville sur Sienne*

Demande reçue le *25/03/2019*

1. CRITERES D' ELIGIBILITE AU FONDS DE SOUTIEN

POPULATION DGF 2018 *880*

Un fonds de soutien communautaire a-t-il déjà été accordé à un projet d'investissement communal en N-1 ou N-2? *NON*

Le projet fait-il partie des investissements éligibles à un fonds de soutien communautaire ? *OUI*

La commune assure-t-elle la maîtrise d'ouvrage? *OUI*

2. EVALUATION DU FONDS DE SOUTIEN

Coût total des travaux /investissements HT (A) *194 477 €*

DETR *31 300 €*

Département (FIR) *41 307 €*

HLM *60 000 €*

Autre recette (préciser)

Total des recettes attendues (B) *132 607 €*

Reste à charge communal (A-B) *61 870 €*

Soutien financier communautaire (plafond : 20k€)

% pris en charge par la Communauté (en fonction du seuil de population DGF) *30%*

Estimation du montant accordé par la Communauté *18 561 €*

3. VERSEMENT DU FONDS DE SOUTIEN

Date de démarrage des travaux *11/06/2019*

Versement de l'acompte (50%) *dès réception des PJ*

Date prévisionnelle de fin des travaux *30/09/2019*

versement du solde (50%) *dès réception des PJ*

4. COMMUNICATION RELATIVE AU FONDS DE SOUTIEN

La commune s'engage à mentionner le soutien apporté par Coutances mer et bocage sur les documents présentant le financement du projet et sur le panneau du chantier, conformément à la délibération relative au règlement du soutien à l'investissement des petites communes du 22/05/2019.



Soutien à l'investissement des petites communes

Evaluation du fonds de soutien communautaire

Evaluation avant notification des subventions attendues

Exercice 2019

Projet d'investissement

Extension des réseaux
d'assainissement collectif Le Bourg
50200 CAMBERNON

Commune porteuse du projet

CAMBERNON

Demande reçue le

25/03/2019

1. CRITERES D' ELIGIBILITE AU FONDS DE SOUTIEN

POPULATION DGF 2018

776

Un fonds de soutien communautaire a-t-il déjà été accordé à un projet d'investissement communal en N-1 ou N-2?

NON

Le projet fait-il partie des investissements éligibles à un fonds de soutien communautaire ?

OUI

La commune assure-t-elle la maitrise d'ouvrage?

OUI

2. EVALUATION DU FONDS DE SOUTIEN

Coût total des travaux /investissements HT (A)

37 705 €

DETR

0 €

Fonds d'intervention régional (FIR)

0 €

SA HLM du Cotentin

0 €

autres

Total des recettes attendues (B)

0 €

Reste à charge communal (A-B)

37 705 €

Soutien financier communautaire (plafond : 20k€)

% pris en charge par la Communauté (en fonction du seuil de population DGF)

30%

Estimation du montant accordé par la Communauté

11 311 €

3. VERSEMENT DU FONDS DE SOUTIEN

Date de démarrage des travaux

28/01/2019

Versement de l'acompte (50%)

dès réception des PJ

Date prévisionnelle de fin des travaux

01/12/2019

versement du solde (50%)

dès réception des PJ

4. COMMUNICATION RELATIVE AU FONDS DE SOUTIEN

La commune s'engage à mentionner le soutien apporté par Coutances mer et bocage sur les documents présentant le financement du projet et sur le panneau du chantier, conformément à la délibération relative au règlement du soutien à l'investissement des petites communes du 22/05/2019.

Soutien à l'investissement des petites communes
Evaluation du fonds de soutien communautaire
Evaluation avant notification des subventions attendues

Exercice 2019

Projet d'investissement

Aménagement du bourg : création d'un parvis devant la mairie, création d'un parc paysager, amélioration de la sécurité et l'accessibilité des bâtiments publics, amélioration de l'éclairage public, limitation de la vitesse, réorganisation du stationnement et mise en valeur architecturale et paysagère du coeur du bourg

Commune porteuse du projet

Saint-Malo-de-la-Lande

Demande reçue le

21/08/2019

1. CRITERES D' ELIGIBILITE AU FONDS DE SOUTIEN

POPULATION DGF 2018

527

Un fonds de soutien communautaire a-t-il déjà été accordé à un projet d'investissement communal en N-1 ou N-2?

NON

Le projet fait-il partie des investissements éligibles à un fonds de soutien communautaire ?

OUI

La commune assure-t-elle la maîtrise d'ouvrage?

OUI

2. EVALUATION DU FONDS DE SOUTIEN

Coût total des travaux /investissements HT (A)

234 978 €

DETR

20 743 €

Département

43 000 €

Total des recettes attendues (B)

63 743 €

Reste à charge communal (A-B)

171 235 €

Soutien financier communautaire (plafond : 20k€)

% pris en charge par la Communauté (en fonction du seuil de population DGF)

30%

Estimation du montant accordé par la Communauté

20 000 €

3. VERSEMENT DU FONDS DE SOUTIEN

Date de démarrage des travaux

17/06/2019

Versement de l'acompte (50%)

dès réception des PJ

Date prévisionnelle de fin des travaux

30/07/2019

versement du solde (50%)

dès réception des PJ

4. COMMUNICATION RELATIVE AU FONDS DE SOUTIEN

La commune s'engage à mentionner le soutien apporté par Coutances mer et bocage sur les documents présentant le financement du projet et sur le panneau du chantier, conformément à la délibération relative au règlement du soutien à l'investissement des petites communes du 22/05/2019.



COUTANCES
MER ET BOCAGE

Rapport annuel sur le service public d'élimination des déchets

Exercice 2018

INTRODUCTION

La compétence « déchets ménagers » est exercée de manière différente selon les secteurs du territoire.

Coutances mer et bocage n'exerce pleinement cette compétence que sur les secteurs de Coutances et Saint Malo de la Lande.

Sur les secteurs de Cerisy la Salle, Gavray et Montmartin sur mer c'est toujours le syndicat mixte de la Perrelle qui exerce l'ensemble de la compétence, et sur le secteur de Saint Sauveur Lendelin seule la collecte des ordures ménagères est assurée par Coutances mer et bocage, le reste de la compétence est assuré par le syndicat mixte du Point Fort.

Les indicateurs techniques concernent donc principalement l'exercice de la compétence sur les territoires de Coutances et Saint Malo de la Lande mais les indicateurs financiers concernent l'ensemble du budget annexe ordures ménagères, y compris les participations aux syndicats et les recettes perçues sur l'ensemble du territoire.

2018 est la dernière année des principaux marchés de l'ancien SITOM des cantons de Coutances et Saint Malo de la Lande.

Erick BEAUFILS
Vice-président en charge des déchets

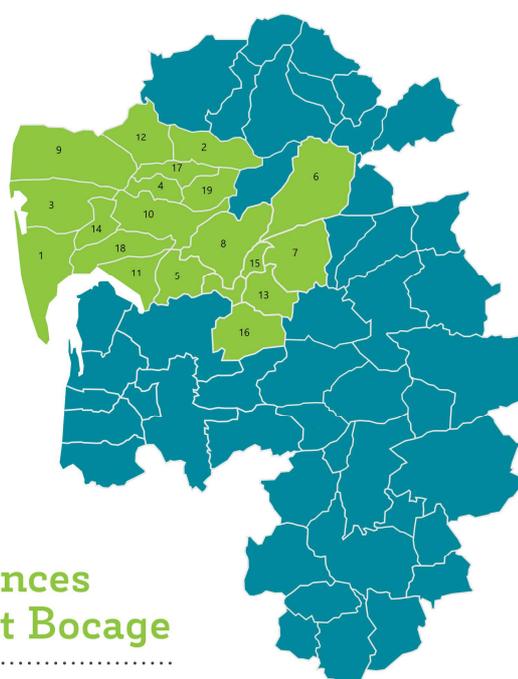
Indicateurs techniques

1 – Territoire desservi

1.1 – Périmètre

Le périmètre sur lequel Coutances mer et bocage exerce entièrement la compétence est celui des anciennes communautés de Coutances et St Malo de la Lande.

Il regroupe les 19 communes suivantes :



- 1 : Agon Coutainville
- 2 : Ancteville
- 3 : Blainville sur mer
- 4 : Brainville
- 5 : Bricqueville la Blouette
- 6 : Cambernon
- 7 : Courcy
- 8 : Coutances
- 9 : Gouville sur mer
- 10 : Gratot
- 11 : Heugueville sur Sienne
- 12 : Montsurvent
- 13 : Nicorps
- 14 : Saint Malo de la Lande
- 15 : Saint Pierre de Coutances
- 16 : Saussey
- 17 : Servigny
- 18 : Tourville sur Sienne
- 19 : La Vendelée

1.2. – Organisation

Coutances mer et bocage exerce l'ensemble de la compétence, c'est-à-dire la collecte et le traitement des ordures ménagères, la collecte sélective en apport volontaire et le tri des déchets, la gestion de la déchèterie et les éventuelles collectes sélectives en porte à porte.

2 – Collecte

2.1 – Collecte des ordures ménagères

Les ordures ménagères sont collectées en porte à porte.

Cependant certaines habitations ne sont pas accessibles aux camions pour des raisons de sécurité (la réglementation leur interdit notamment d'effectuer des marches arrières en dehors des manœuvres de retournement), les usagers doivent alors déposer leurs déchets en bout de rue ou de chemin.

Elles doivent impérativement être déposées dans des sacs translucides, mis à disposition gratuitement par la collectivité et distribués par les mairies.



2.1.1. – Population desservie au 31 décembre 2018 (données INSEE)

Pôle	COUTANCES	ST MALO DE LA LANDE	ST SAUVEUR LENDELIN	TOTAL
Population légale 2016*	11 812	10 730	5 738	28 280

*Population municipale

Le service de collecte dessert également :

sur le pôle de Coutances :

Les établissements scolaires et de formation, et différentes communautés qui représentent environ 1 400 habitants.

Sur le pôle de Saint Malo de la Lande :

Les résidences secondaires et logements occasionnels soit, 3 400 logements environ.

2.1.2. – Fréquence et organisation

La collecte des ordures ménagères est effectuée 1 fois par semaine sur l'ensemble du territoire, à l'exception des communes d'Agon Coutainville, Coutances, Montmartin sur mer et Saint Sauveur Lendelin-bourg qui bénéficient de 2 collectes hebdomadaires.

Il y a également des variations saisonnières en période estivale :

- Annville, Blainville sur mer, Gavray-bourg, Gouville sur mer – partie Gouville, Hambye-bourg, Hauteville sur mer, Lingreville, Quettreville sur Sienne-partie Quettreville et Regnéville sur mer :

2 collectes par semaine du 1^{er} juillet au 31 août

- Agon-Coutainville :

3 collectes par semaine du 1^{er} juillet au 31 août

Sur le pôle de Coutances la collecte est assurée en régie par du personnel communautaire. Deux camions assurent ce service.

En 2018 ils ont parcouru environ 27 500 kilomètres.

Ce même service assure également la collecte sur le pôle de Saint Sauveur Lendelin.

En 2018 le camion affecté à ce territoire a parcouru 30 990 km.

Sur le pôle de Saint Malo de la Lande c'est l'entreprise SPHERE qui assure la prestation. Six véhicules ont été affectés à ces tournées.

Ils ont parcouru un total de 40 493 kilomètres en 2018.

2.1.3. – Tonnages

	2016	2017	2018
Pôle de Coutances	2 485.88 t	2 432.53 t	2 446.51 t
Pôle de St Malo	2 463.97 t	2 524.08 t	2 615.09 t
Pôle de St Sauveur	744.00 t	692.00 t	695.00 t
Total	5 693.85 t	5 648.61 t	5 756.60 t
Poids/habitant	201 kg/hab	199 kg/hab	204 kg/hab

Le poids produit par habitant est inférieur aux moyennes départementale : 229 kg/hab (source : Observatoire des déchets de Normandie – Bilan 2016) et nationale : 261 kg/hab. (source : Enquête nationale ADEME 2015)

2.2 – Collecte sélective sur les territoires de Coutances et St Malo de la Lande

Le verre et les emballages recyclables sont collectés en apport volontaire sur l'ensemble du territoire. 181 conteneurs sont ainsi à la disposition de la population. Sur la ville de Coutances les emballages sont également collectés en porte à porte en sacs translucides (sacs jaunes) une fois par semaine.

La vidange des conteneurs est assurée par l'entreprise LE GOFF TRANSPORTS, la collecte en porte à porte par la régie.



	2016	2017	2018
Verre	1 170.16 t	1 209.16 t	1 293.88 t
Poids/habitant	51 kg/hab	53 kg/hab	54 kg/hab
Emballages	1 571.96 t	1 705.66 t	1 632.9 t
Poids/habitant	69 kg/hab	75 kg/hab	72 kg/hab

Là encore les résultats sont bien supérieurs aux chiffres départementaux et nationaux :

Flux	Manche	France
Verre	44.4 kg/hab	29.1 kg/hab
Emballages	55.2 kg/hab	47.1 kg/hab

(source : Observatoire des déchets de Normandie – Bilan 2016)

2.3. – Déchèteries

2.3.1.- **Gratot**

La gestion de la déchèterie est confiée à l'entreprise SUEZ.

Localisation, jours et heures d'ouverture

La déchèterie est située en bordure des RD 44 et RD 57 au lieu-dit la Belle Croix.

Période estivale (du 1^{er} avril au 30 septembre) :

Les lundi, mardi, mercredi et vendredi : de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00

Le samedi : de 10h00 à 19h00

Hors période estivale (du 1^{er} octobre au 31 mars) :

Les lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi : de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

2.3.2.- Gavray, Hyenville, Ouville

Ces trois déchèteries sont gérées par l'entreprise SPHERE pour le syndicat mixte de La Perrelle.

Localisation, jours et heures d'ouverture

Déchetterie de GAVRAY		
La Provostière le Mesnil Bonant 50450 GAVRAY - 02.33.51.55.74		
Jours d'ouverture	Hiver (01/10 au 31/03)	Eté (01/04 au 30/09)
Lundi	14h-17h	13h-18h
Mardi	Fermé	Fermé
Mercredi	14h-17h	13h-18h
Jeudi	Fermé	Fermé
Vendredi	14h-17h	13h-18h
Samedi	10h-12h / 14h-17h	9h-12h / 13h-18h

Déchetterie de HYENVILLE		
2 route du manoir 50660 HYENVILLE - 02.33.47.27.66		
Jours d'ouverture	Hiver (01/10 au 31/03)	Eté (01/04 au 30/09)
Lundi	14h-17h	13h-18h
Mardi	Fermé	Fermé
Mercredi	14h-17h	13h-18h
Jeudi	14h-17h	13h-18h
Vendredi	14h-17h	13h-18h
Samedi	10h-12h / 14h-17h	9h-12h / 13h-18h

Déchetterie de OUVILLE		
15 rue Butte Fumée 50210 OUVILLE - 02.33.45.45.34		
Jours d'ouverture	Hiver (01/10 au 31/03)	Eté (01/04 au 30/09)
Lundi	14h-17h	13h-18h
Mardi	Fermé	Fermé
Mercredi	14h-17h	13h-18h
Jeudi	Fermé	Fermé
Vendredi	14h-17h	13h-18h
Samedi	10h-12h / 14h-17h	9h-12h / 13h-18h

2.3.3.- Saint Sauveur Lendelin

Cette déchetterie est gérée par le syndicat mixte du Point Fort.

Localisation, jours et heures d'ouverture

Elle est située sur la zone d'activités de St Sauveur Lendelin.

Lundi : de 9h à 12h

Mercredi : de 14h à 18h

Jeudi : de 9h à 12h

Samedi : de 9h à 12h et de 14h à 18h

2.3.4 - Déchets réceptionnés à la déchetterie de Gratot

Les principaux déchets réceptionnés sont les déchets végétaux, les gravats, les encombrants, les métaux, le carton, le bois, les déchets électriques et électroniques, les déchets diffus spécifiques.

La déchetterie dispose depuis juin 2015 d'une benne pour la collecte des déchets d'éléments d'ameublement (DEA) et d'un contrat avec la société Eco-Mobilier. Les tonnes ainsi récupérées ne rejoindront pas la benne « encombrants » et ne seront donc pas enfouies mais seront valorisées.

Matériaux	Tonnages	Evolution 2017/2018
Encombrants	3 412	+ 6.86 %
Déchets verts	5 851	- 7.79 %
Gravats	1 469	+ 11.97 %
Métaux	326	- 1.51 %
Bois	362	+ 19.47 %
Carton	249	- 13.84 %
Huiles moteur	8.01	+ 61.82 %
Pneumatiques	50.3	+ 41.13 %
Meubles	371.88	+ 13.14 %
Produits amiantés	42.56	- 27.61 %

Déchets ménagers spéciaux	Tonnages	Evolution 2017/2018
Peintures, solvants, colles	26.12	+ 33.20 %
Produits phytosanitaires	0.712	+ 128.21%
Aérosols	0.87	+ 58.18 %
Emballages souillés, filtres	6.695	+ 2.56 %
Batteries	4.375	+ 14.47 %
Extincteurs	1.581	+ 65.72 %
Toners et cartouches	0.702	- 4.62 %
Huiles végétales alimentaires	4.592	30.20 %
Films radiologiques	0.342	- 5.79 %

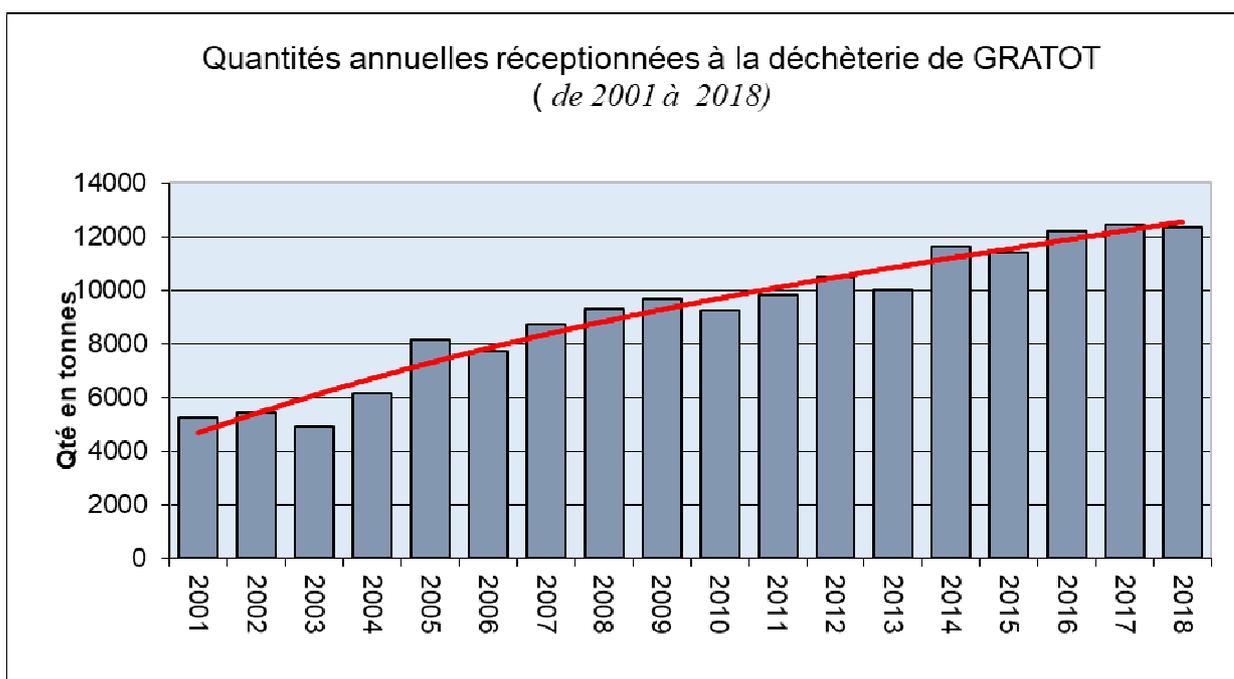
DMS pris en charge par les éco-organismes dédiés	Tonnages	Evolution 2017/2018
Piles et accumulateurs	3.292	- 13.21 %
Lampes et tubes néon	1.061	+ 16.34 %
DEE *	107	- 41.21 %
DDS **	23	+ 35.29 %

* : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

** : Déchets Dangereux Spécifiques

En terme de tonnages, on observe une augmentation globale de 2 % par rapport à 2016, soit 249 tonnes supplémentaires.

L'évolution des quantités totales annuelles réceptionnées à la déchèterie depuis 2001 est illustrée sur le graphique ci-dessous :



La ressourcerie Tritout solidaire dispose d'un conteneur sur le site de la déchèterie. Cela permet que certains objets ou meubles bénéficient d'une seconde vie plutôt que de finir dans la bennes « encombrants » et donc d'être enfouis.

Cependant des il y a de plus de problèmes d'incivilité au niveau de ce conteneur : vols d'objets déposés, dépôts d'ordures,

2.4 – Déchets ne provenant pas des ménages (déchets professionnels), mais pris en charge par le service public

Un certain nombre de déchets professionnels sont pris en charge par le service.

Type de déchet	Modalités
Déchets assimilés à des ordures ménagères	Collectés avec les ordures ménagères dans la limite de 1 100 l par semaine
Emballages recyclables	Apport volontaire
Déchets acceptés en déchèterie	Dépôts facturés
Cartons des commerçants	Porte à porte 1 fois par semaine sur la ville de Coutances
Déchets conchyliques	Assimilés à des encombrants – Collectés en déchèterie contre facturation

Ne sont pas pris en charge et doivent être gérés par les producteurs eux-mêmes : les déchets dangereux et/ou spécifiques, les déchets industriels, les déchets agricoles.

En 2017, les recettes provenant des dépôts des professionnels (commerçants et artisans) à la déchèterie se sont élevées à 49 301 €.

3 – Traitement des déchets ménagers et assimilés

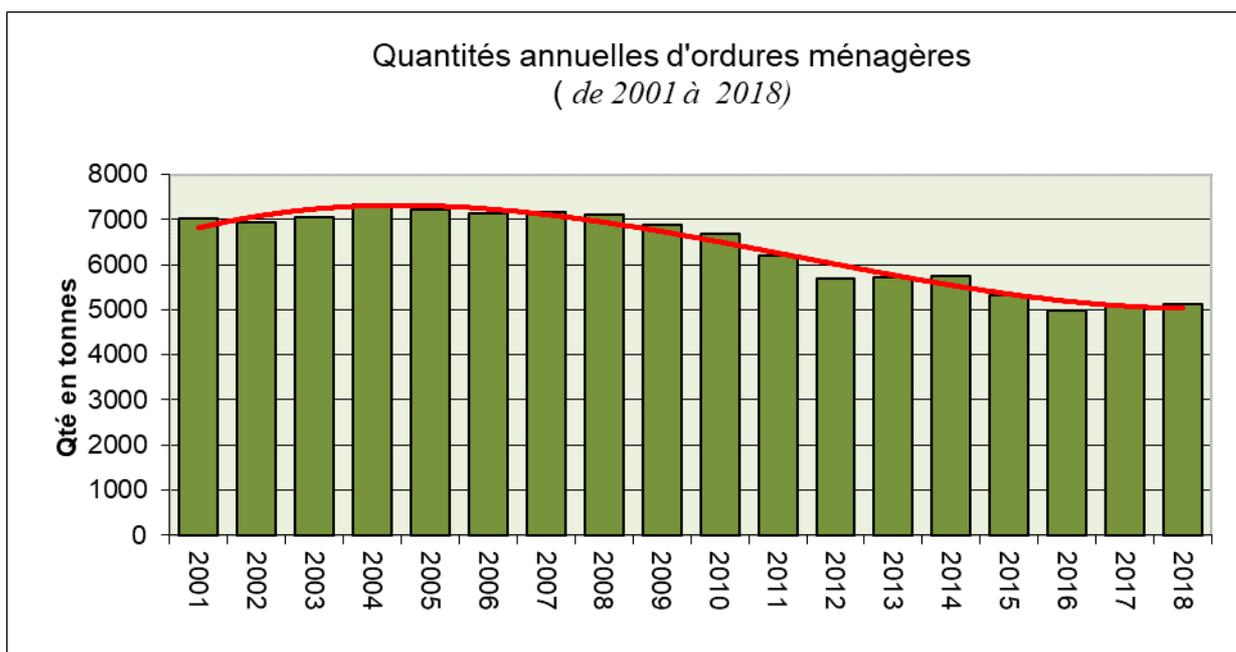
3.1 – Enfouissement

Les ordures ménagères collectées en 2018 sur les pôles de Coutances et Saint Malo de la Lande ont transité par le quai de transfert de la déchèterie de GRATOT et ont été transportées par l'entreprise LE GOFF TRANSPORTS pour être enfouies au Centre de Stockage de Déchets Ultimes Non Dangereux de l'entreprise SPEN au Ham, au sud de Montebourg.

Pour 2018 cela représente 5 138.72 tonnes, soit une augmentation d'1.04% par rapport à 2017.

Historique :

2004 : 7 342,40 T ↗
2005 : 7 219,80 T ↘
2006 : 7 124,42 T ↘
2007 : 7 178,92 T ↗
2008 : 7 105,54 T ↘
2009 : 6 881,08 T ↘
2010 : 6 678,66 T ↘
2011 : 6 213,46 T ↘
2012 : 5 706,56 T ↘
2013 : 5 726,35 T ↗
2014 : 5 751,00 T ↗
2015 : 5 326,52 T ↘
2016 : 4 994.10 T ↘
2017 : 5 085.96 T ↗
2018 : 5 138.72 T ↗



Les 3 412 tonnes d'encombrants collectées à la déchèterie de Gratot ont été enfouies au Centre de Stockage de Déchets Ultimes Non Dangereux d'Isigny le Buat dans le cadre du marché de gestion de la déchèterie dont est titulaire l'entreprise SUEZ.

3.2 – Valorisation

3.2.1 – Verre et emballages

Pour la valorisation des déchets, Coutances mer et bocage a signé un « Contrat pour l'Action et la Performance » avec la société CITEO (ex ECO-EMBALLAGES).

Les déchets valorisables collectés sur le territoire (en apport volontaire ou en porte à porte sur la ville de Coutances) sont transportés par l'entreprise LE GOFF TRANSPORTS jusqu'au centre de tri de l'entreprise GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT (GDE) à Rocquancourt, près de Caen.

Les emballages y sont triés par matériaux, conditionnés selon les Prescriptions Techniques Minimales imposées par la société CITEO puis livrés aux repreneurs désignés afin d'être recyclés.

A ce titre ont été valorisés les produits suivants :

Emballages	Tonnages valorisés en 2018	Evolution 2017/2018	
Verre	1 036.18	- 4.28 %	↘
Flaconnages plastiques	72.37	- 18.41 %	↘
Cartons, cartonnets	385.29	- 18.48 %	↘
Aluminium	6.09	+ 608.14 %	↗
Acier	78.48	+ 89.47 %	↗
Briques alimentaires	12.247	+ 224.85 %	↗
Total :	1 590.7	- 5.87 %	↘

Le verre étant collecté à part, il n'a pas besoin de passer par le centre de tri et part directement pour être recyclé à Reims (Marne) par OI MANUFACTURING.

Les plastiques sont repris par VALORPLAST qui les traite dans l'une de ses usines.

L'aluminium est recyclé par AFFIMET à Compiègne (Oise).

L'acier est recyclé par ARECELOR MITTAL à Dunkerque (Nord).

Hors contrat CITEO, 842.16 tonnes de journaux et magazines ont été livrées à UPM Chapelle Darblay à Grand-Couronne (Seine Maritime) et ont fait l'objet d'une valorisation.

Les refus de tri, c'est-à-dire les déchets déposés par erreur avec les emballages triés, ont été enfouis au centre d'enfouissement SITA à Cauvicourt (Calvados). En 2018 les refus de tri ont représenté 19.88 % des tonnages d'emballages collectés.

En décembre 2018 le centre de Rocquancourt a connu un grave incendie. GDE a dû sous-traiter la prestation de tri. Les déchets du territoire ont été envoyés au centre de tri VALORPOLE 72 au Mans (Sarthe).

3.2.2 - Déchets réceptionnés à la déchèterie

Le gestionnaire de la déchèterie, SUEZ, prend en charge l'évacuation et le traitement des encombrants, gravats, métaux, bois, carton, pneumatiques, produits amiantés.

Les déchets verts sont traités par l'entreprise BOUILLON VALORIS qui dispose d'une plateforme de compostage et d'une unité de méthanisation sur la commune d'Ancteville.

L'entreprise MADELINE de Flers (61) assure le traitement des déchets ménagers spéciaux, sauf ceux pour lesquels la communauté de communes dispose de conventions avec des éco-organismes qui les reprennent pour les traiter dans les filières adéquates : COREPILE pour les piles, RECYLUM pour les lampes et néons, ECOLOGIC pour les DEEE et ECODDS pour les DDS.

4 – Mesures de prévention

Il s'agit des mesures visant à réduire les quantités de déchets et leur nocivité.

Aucune nouvelle mesure n'a été mise en place en 2018.

5 – Emploi

5.1 – Collecte des ordures ménagères sur le pôle de Coutances et collecte sélective en porte à porte à Coutances

Ces collectes sont assurées en régie par le personnel de la communauté de communes, soit 6 agents et d'éventuels remplaçants.

5.2 – Collecte des ordures ménagères sur le pôle de Saint Malo de la Lande et collecte des déchets verts en porte à porte à Agon Coutainville et Gouville sur mer

Elles sont assurées par l'entreprise SPHERE. Cela représente 8 emplois en période hivernale et 10 emplois en période estivale.

5.3 – Déchèterie de Gratot

Deux agents assurent l'accueil et l'orientation du public ainsi que l'entretien du site, l'un d'eux est mis à disposition de l'entreprise SUEZ par Coutances mer et bocage.

5.4 – Autres collectes, transport et traitement

Prestations assurées par LE GOFF TRANSPORTS

- Transport des ordures ménagères vers le centre d'enfouissement et de la collecte sélective en porte à porte vers le centre de tri : 1 emploi
- Collecte des points d'apport volontaire de collecte sélective : 1 emploi

Prestation assurée par GDE

L'effectif total centre de tri est de 2 équipes de 16 agents, 1 échantillonneur, 3 agents maintenance et 1 responsable.

Prestation assurée par SPEN

L'Installation de Stockage des Déchets Ultimes Non Dangereux emploie 4 chauffeurs d'engins, 1 agent d'exploitation et 1 responsable d'exploitation.

5.5 – Suivi administratif et technique

Le suivi est assuré par la directrice de l'environnement, assistée du responsable du service de collecte.

Un agent de la direction des finances assure la gestion budgétaire.

Indicateurs financiers

Comme indiqué en introduction les indicateurs financiers concernent le budget annexe « déchets ménagers » qui regroupe les dépenses et recettes relatives à l'exercice de la compétence dans son ensemble, sur la totalité du territoire de Coutances mer et bocage.

1 – Compte administratif

Le compte administratif 2018 du budget annexe « déchets ménagers » est présenté ci-après.

Chapitre	Budget primitif 2018	Décisions modificatives 2018 hors cessions (cumul)	Budget total 2018 hors cessions	Réalisations 2018
Ch. 011	2 177 200,00 €	0,00 €	2 177 200,00 €	2 111 953,06 €
Ch. 012	352 000,00 €	0,00 €	352 000,00 €	349 501,15 €
Ch. 65	1 887 500,00 €	0,00 €	1 887 500,00 €	1 693 217,28 €
Ch. 66	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Ch. 67	860,00 €	0,00 €	860,00 €	267,73 €
Opérations réelles				
TOTAL OPERATIONS REELLES				
Ch. 023	552 983,28 €	-75 770,00 €	477 213,28 €	0,00 €
Ch. 042	44 130,00 €	75 770,00 €	119 900,00 €	83 079,89 €
Opérations d'ordre				
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE				
COMPTES ADMINISTRATIF - DEP. DE FONCT.				
607 119,28 €				
4 824 619,28 €				
83 079,89 €				
4 217 500,00 €				
4 124 616,22 €				
4 217 500,00 €				
4 124 616,22 €				

SOLDE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2018

505 263,56 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Budget primitif 2018	Décisions modificatives 2018 hors cessions (cumul)	Budget total 2018 hors cessions	Réalisations 2018
Ch. 001	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Ch. 21	210 360,00 €	0,00 €	210 360,00 €	19 351,00 €
Ch. 22	30 753,20 €	185 000,00 €	215 753,20 €	13 997,21 €
Ch. 204	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Opérations réelles				
TOTAL OPERATIONS REELLES				
Ch. 041	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Ch. 040	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Opérations d'ordre				
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE				
COMPTES ADMINISTRATIF - DEP. D'INVEST.				
241 113,20 €				
428 113,20 €				
24 348,21 €				
24 348,21 €				

SOLDE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

324 376,63 €

Compte-rendu de la séance du 26 juin 2019

Chapitre	Budget primitif 2018	Décisions modificatives 2018 hors cessions (cumul)	Budget total 2018 hors cessions	Réalisations 2018
Ch. 002	607 119,28 €	0,00 €	607 119,28 €	607 119,28 €
Ch. 70	311 300,00 €	0,00 €	311 300,00 €	277 298,41 €
Ch. 73	3 530 000,00 €	0,00 €	3 530 000,00 €	3 699 321,00 €
Ch. 74	370 000,00 €	0,00 €	370 000,00 €	265 144,39 €
Ch. 75	8 200,00 €	0,00 €	8 200,00 €	8 391,00 €
Ch. 77	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 890,59 €
Opérations réelles				
TOTAL OPERATIONS REELLES				
Ch. 042	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Opérations d'ordre				
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE				
COMPTES ADMINISTRATIF - REC. DE FONCT.				
4 217 500,00 €				
4 824 619,28 €				
0,00 €				
4 173 162,07 €				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Budget primitif 2018	Décisions modificatives 2018 hors cessions (cumul)	Budget total 2018 hors cessions	Réalisations 2018
Ch. 001	263 598,95 €	0,00 €	263 598,95 €	263 598,95 €
Ch. 10	37 000,00 €	30 000,00 €	67 000,00 €	2 046,00 €
Ch. 13	6 210,00 €	0,00 €	6 210,00 €	0,00 €
Ch. 024	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Opérations réelles				
TOTAL OPERATIONS REELLES				
Ch. 021	562 080,28 €	-75 770,00 €	486 310,28 €	0,00 €
Ch. 041	44 130,00 €	75 770,00 €	119 900,00 €	83 079,89 €
Opérations d'ordre				
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE				
COMPTES ADMINISTRATIF - REC. D'INVEST.				
607 119,28 €				
913 928,23 €				
30 000,00 €				
843 928,23 €				
348 724,84 €				

SOLDE des restes à réaliser 2018	-144 822,38 €
Résultat de la section d'investissement 2018	179 054,27 €
Résultat de clôture 2018	695 117,83 €

2 – Principaux postes de dépenses

Les principaux postes de dépenses de fonctionnement en 2018 sont les suivants :

Intitulé	Réalisation 2018
Prestations entreprises	1 861 984 €
Contributions aux syndicats de la Perrelle et du Point Fort	1 654 296 €
Charges de personnel	349 501 €
Achat de sacs translucides	132 940 €

Les prestations des entreprises concernent :

- L'exploitation de la déchèterie
- La collecte des points d'apport volontaire et le tri des déchets
- La collecte des ordures ménagères et des déchets verts sur le territoire de St Malo de la Lande
- Le traitement (enfouissement) des ordures ménagères résiduelles
- Le traitement des déchets verts
- Le transport des ordures ménagères vers le centre d'enfouissement
- Le transport et le traitement des déchets ménagers spéciaux

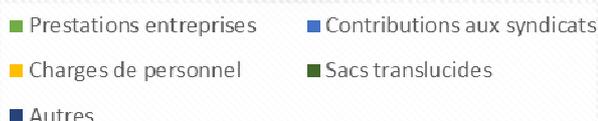
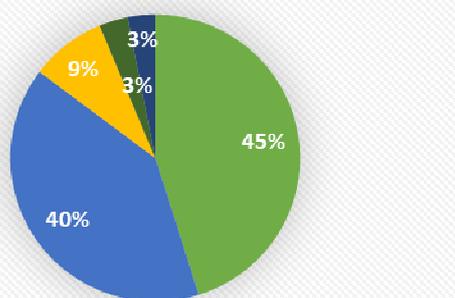
Les contributions aux syndicats se décomposent comme suit :

- La Perrelle – territoire de Montmartin s/mer : 691 453 €
- La Perrelle – territoire de Cerisy la Salle : 345 727 €
- La Perrelle – territoire de Gavray : 345 727 €
- Le Point Fort – territoire de St Sauveur Lendelin : 271 390 €

Les charges de personnel concernent principalement la collecte des ordures ménagères sur les territoires de Coutances et St Sauveur Lendelin ainsi que des emballages en porte à porte à Coutances.

Les sacs translucides sont distribués sur les territoires de Coutances, St Malo de la Lande et St Sauveur Lendelin. Pour les autres territoires ils le sont par le syndicat de la Perrelle.

Dépenses de fonctionnement



2 – Principaux postes de recettes

La principale recette est la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères payée par tous les contribuables du territoire.

Son taux varie selon le niveau de service.

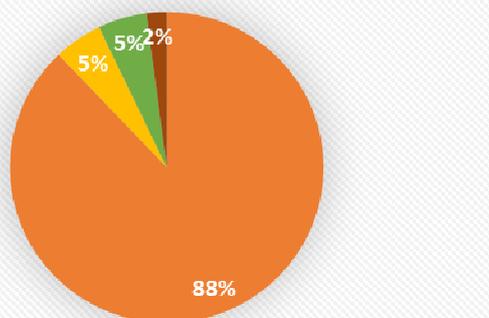
En 2018 les taux ne sont pas encore uniformisés sur l'ensemble de Coutances mer et bocage, ce sont ceux des anciennes communautés de communes qui sont appliqués.

La recette s'est élevée à 3 609 321 €.

Les soutiens des éco-organismes (CITEO principalement) se sont élevés à 205 144 € sur l'exercice.

La revente des matériaux valorisables a rapporté 206 074 €.

Recettes de fonctionnement



Conclusion

Les chiffres montrent qu'il ne faut surtout pas relâcher les efforts afin de valoriser la plus grande part possible de déchets.

Pour cela il faudra notamment poursuivre les efforts sur la collecte des ordures ménagères en refusant les sacs non conformes (non translucides ou contenant trop de déchets valorisables) ainsi que sur la communication pour inciter au tri et optimiser le geste de tri afin de limiter les quantités de refus de tri.

